

Rapport financier

Comptes 2012



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Table des matières

1. Le mot du Recteur	7
2. Les états financiers consolidés de l'Université de Genève	
2.1 Bilan	13
2.2 Compte d'exploitation	14
2.3 Tableau de flux de trésorerie	15
2.4 Tableau de variation des fonds propres	16
3. Les notes relatives aux états financiers consolidés de l'Université de Genève	
3.1 Informations générales	19
3.1.1 Présentation générale	19
3.1.2 Normes comptables	20
3.2 Principes et méthodes comptables	21
3.2.1 États financiers	21
3.2.2 Base et périmètre de consolidation et informations relatives aux parties liées	22
3.2.3 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture	22
3.2.4 Stocks	23
3.2.5 Actifs et passifs transitoires	23
3.2.6 Immobilisations corporelles	23
3.2.7 Immobilisations incorporelles	24
3.2.8 Immeubles de placement	25
3.2.9 Dettes et emprunts	25
3.2.10 Provisions et passifs éventuels	25
3.2.11 Fonds	26
3.2.12 Revenus	26
3.2.13 Subventions	27
3.2.14 Prestations aux collaborateurs	27
3.2.15 Contrats de location	28
3.2.16 Évaluation des risques	28
3.3 Annexes aux états financiers	28
3.3.1 Modification de la classification des fonds – application des dispositions prévues par la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »	28
3.3.2 Liquidités et équivalents de liquidité	30
3.3.3 Placements financiers	30
3.3.4 Débiteurs	33
3.3.5 Actifs transitoires	34

3.3.6	Stocks	34
3.3.7	Immeubles de placement	35
3.3.8	Immobilisations corporelles et incorporelles	37
3.3.9	Subventions d'investissement constatées d'avance	38
3.3.10	Créanciers	39
3.3.11	Passifs transitoires	39
3.3.12	Fonds affectés à la recherche	40
3.3.13	Emprunts hypothécaires	40
3.3.14	Provisions	42
3.3.15	Part subvention à restituer à l'échéance de la COB	44
3.3.16	Part subvention non dépensée et Fonds d'innovation et de développement	45
3.3.17	Fonds propres	47
3.3.18	Subventions reçues	48
3.3.19	Taxes universitaires	51
3.3.20	Autres écolages	52
3.3.21	Prestations de service et ventes	52
3.3.22	Dédommagements de tiers	52
3.3.23	Charges de personnel	53
3.3.24	Biens, services et marchandises	54
3.3.25	Subventions accordées	55
3.3.26	Résultat financier lié aux portefeuilles mobilier et immobilier	55
3.3.27	Charges et produits financiers	57
3.3.28	Charges et revenus non monétaires	58
3.3.29	Principaux dirigeants	58
3.3.30	Litiges en cours	58
3.3.31	Périmètre de consolidation	59
3.3.32	Informations relatives aux parties liées	61
3.3.33	Participation dans la société CIBM	63
3.3.34	Participation dans la société CADMOS	64
3.3.35	Contrats de location	64
3.3.36	Contrats de leasing	65
4.	Retraitement des états financiers 2011	
	Bilan	69/70
	Compte d'exploitation	71
	Tableau de flux de trésorerie	72
	Tableau de variation des fonds propres	73
5.	Rapport de l'organe de révision	77
6.	Autres informations	
	6.1 Statistiques des étudiants	81
	6.1.1 Nombre total d'étudiants selon domicile à la fin des études antérieures	81
	6.1.2 Accord intercantonal universitaire	81
	6.2 Personnel de l'Université en 2012	82

6.2.1	Personnel total par faculté	82
6.2.2	Personnel « Budget État » par faculté	82
6.3	Compte d'exploitation 2012 par type de bailleurs	83
6.4	Compte d'exploitation 2012 par prestation	84
6.5	Compte de fonctionnement budget « État » 2012	85
6.5.1	Total Université	85
6.5.2	Autorités universitaires	87
6.5.3	Faculté des Sciences	89
6.5.4	Faculté de Médecine	90
6.5.5	Faculté des Lettres	91
6.5.6	Faculté des Sciences économiques et sociales	92
6.5.7	Faculté de Droit	93
6.5.8	Faculté de Théologie	94
6.5.9	Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	95
6.5.10	Faculté de Traduction et d'interprétation	96
6.6	Investissements en 2012	97
6.6.1	Investissements par type de bailleurs	97
6.6.2	Investissements « État » par faculté	97
6.7	Brevets et actions	100
6.7.1	Brevets	100
6.7.2	Actions	101

1. Le mot du Recteur

Le résultat net de l'année 2012 est bénéficiaire grâce à l'excellente performance du portefeuille mobilier et immobilier de l'Université. Ce résultat financier est la conséquence, d'une part, d'un gain net exceptionnel de 6.5 millions réalisé sur la vente du terrain de Malagnou et, d'autre part, de gains nets latents de 24 millions obtenus essentiellement sur le portefeuille de titres. Indicateur de performance lié aux missions de l'Université, le résultat d'exploitation est, quant à lui, globalement équilibré. Alors que le résultat net d'exploitation des fonds institutionnels est déficitaire à hauteur de 5.3 millions, le compte « État » affiche un excédent de 4.5 millions après rétrocession à l'État.

Les objectifs de produits ont été tenus, le compte « État » enregistrant des revenus très légèrement inférieurs à la prévision. La position de l'Université de Genève par rapport aux autres hautes écoles universitaires est à peu près stable comme le montre l'évolution de la subvention fédérale de base, même si celle-ci est plus élevée que prévu. Quant aux subventions intercantionales, elles ont été plus faibles confirmant la dégradation tendancielle du flux « migratoire » des étudiants genevois et confédérés. Enfin, l'écart sur la subvention cantonale résulte de la rétrocession de la part du bénéfice à l'État de Genève, soit un montant de 1.5 millions.

Du côté des charges, le Compte « État » affiche un écart très faible par rapport au budget chiffré à moins de 1 %. Cet écart encore plus faible si l'on exclut les effets liés à la valorisation des bâtiments mis à disposition de l'Université. En prenant en considération l'objectif de non dépense et le gel budgétaire imposés aux structures de l'Université, la masse salariale est globalement bien maîtrisée, l'écart étant de l'ordre de 0.5 % seulement.

Le 17 mars 2013, la nouvelle loi sur l'Université célébrera le 4^{ème} anniversaire de sa mise en œuvre, l'occasion rêvée pour établir un premier bilan. Une opportunité à saisir aussi pour déterminer ce qui doit être encore accompli et examiner les obstacles qui se dressent aujourd'hui sur le chemin qui mène vers l'autonomie plébiscitée 4 ans plus tôt par la population genevoise. S'il ne fallait retenir qu'une leçon de la période écoulée, c'est sans doute le fait que l'autonomie est un processus d'apprentissage pour l'Université, et ses divers corps, ainsi que pour l'État et ses différentes composantes. Il en a été ainsi notamment au niveau de la convention d'objectifs (COB). Celle-ci définit, pour une période de quatre ans, les buts à atteindre, fixés d'un commun accord entre l'Université et le Conseil d'État et ratifiés par le Grand Conseil.

La COB est un des piliers essentiels de l'autonomie de l'Université. Elle lui laisse le choix des

actions qu'elle entend déployer pour réaliser les objectifs fixés. Elle est aussi un outil indispensable pour définir les ressources supplémentaires que l'État lui attribuera pour y parvenir même si l'allocation de ses ressources reste, en fin de compte, de son seul ressort. Pourtant, cet exercice n'est pas dépourvu de difficultés.

Celle qui consiste tout d'abord à vouloir définir des objectifs tellement détaillés que cela pourrait priver l'Université de son autonomie en raison d'une trop grande granularité des buts fixés. Ainsi, la première COB, couvrant les années 2009 à 2011, contenait 37 objectifs. Elle énumérait même les pôles d'excellence que l'Université entendait développer pour mieux se profiler. Ce défaut de jeunesse a été corrigé et le projet de deuxième COB ne contient plus que 14 mesures dont une qui stipule que l'Université conserve sa polyvalence tout en se profilant autour de pôles d'excellence qu'elle choisit, en toute autonomie.

La deuxième difficulté susceptible de se dresser sur le chemin de la négociation des objectifs est liée au fait que l'Université doit pouvoir s'appuyer sur le consensus le plus large possible au sein de la communauté universitaire. Pour y parvenir, il est indispensable que la négociation de la COB puisse être précédée de l'élaboration d'un plan stratégique associant l'ensemble de la communauté universitaire et ses différentes instances participatives. Tel n'a pas été le cas lors du premier exercice, la COB ayant précédé la rédaction du premier plan stratégique de l'Université. Ce défaut a été corrigé lors du deuxième exercice.

Si ces deux premières difficultés ont été surmontées, un troisième problème s'est manifesté lors de la transition entre la convention 2009-2011 et celle pour les années 2012 à 2015. Pour que les deux conventions puissent se succéder, sans vide conventionnel néfaste à la sécurité juridique, il est indispensable de débiter l'exercice d'évaluation de la COB en cours au moins 18 mois avant son terme, 30 mois à peine après son début ! Ce processus, basé sur une auto-évaluation, suivie par une expertise externe, est long et il doit être réalisé avant que la négociation de la COB suivante ne puisse débiter. Cet obstacle n'a pas pu être évité, si bien que la deuxième période conventionnelle a commencé sans que celle-ci soit ratifiée par le Grand Conseil. Pour éviter que pareille mésaventure ne se reproduise à l'avenir, il faut s'accorder sur un calendrier qui tienne compte de ces impératifs temporels.

Un autre élément, tout aussi central de l'autonomie de l'Université, concerne la maîtrise et la gestion des bâtiments qui lui sont indispensables pour assurer ses missions de recherche, d'enseignement et de services à la cité. Aujourd'hui, l'Université n'est pas propriétaire de ses murs. De surcroît, elle souffre d'une insuffisance chronique de locaux estimée, à l'aune du nombre total de ses étudiants et selon les normes fédérales en la matière, à plus de 40'000 m².

Pour mettre en œuvre une autonomie en matière d'infrastructure que l'Université serait prête à assumer, trois conditions doivent être pour le moins remplies dont aucune n'est à ce jour satisfaite. Il conviendrait, en premier lieu, que l'État soit en mesure de mettre à disposition de l'Université les locaux dont elle a besoin pour ses activités. Ou alors qu'il alloue les ressources nécessaires à financer les investissements qui combleraient la pénurie de locaux ou, tout au moins, les budgets qui lui permettraient de louer les surfaces qui lui font défaut actuellement. Il ne suffit pas en effet de donner la capacité à l'Université de s'endetter pour acquérir des bâtiments. Il faut aussi lui en donner les ressources.

La deuxième condition sine qua non d'un transfert d'infrastructure est liée à l'établissement d'un état des lieux complets des bâtiments qui pourraient à être cédés à l'Université. Cet inventaire est indispensable pour évaluer la planification des entretiens et des investissements qui viendront grever le budget de l'Université afin de maintenir au moins en l'état les bâtiments transférés. A cet inventaire, il faut encore ajouter la couverture des amortissements qui est à ce

jour assuré par l'État et qui le serait ensuite par l'Université.

Enfin, la dernière condition nécessaire concerne les frais de leur exploitation au quotidien. Ces coûts croissent avec le nombre d'utilisateurs et avec la vétusté des locaux. Sur ce point également il conviendrait d'en évaluer, en étroite collaboration avec les services cantonaux, le montant puis de transférer les moyens nécessaires à l'Université. Ces besoins dépassent clairement le montant budgété à l'heure actuelle par l'État lequel a de surcroît été réduit de 25 % alors même que le nombre d'utilisateurs ne cesse d'augmenter.

L'autonomie ne doit pas être l'occasion d'affaiblir les entités autonomisées mais bel et bien de leur donner les moyens d'utiliser de la manière la plus efficace possible les ressources qui leur ont été transférées. Faire plus oui. Mais pas avec moins de ressources !



Jean-Dominique Vassalli
Recteur

2. États financiers consolidés 2012 de l'Université de Genève

2.1 Bilan

au 31 décembre 2012

		2012	2011	Note	Page
			Retraité	1	28
Actif					
Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	27'106'242	63'543'266	2	30
	Placements financiers	254'208'274	193'450'217	3	30
	Immeubles de placement en vente	28'395'000	-	7	35
	Débiteurs avec contrepartie	38'717'829	19'459'424	4	33
	Débiteurs sans contrepartie	26'187'940	27'978'146	4	33
	Actifs transitoires	5'284'913	4'315'763	5	34
	Stocks	576'365	821'451	6	34
	Total actifs circulants	a 380'476'563	309'568'266		
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	70'173'000	108'805'193	7	35
	Immobilisations corporelles	74'507'038	71'141'215	8	37
	Immobilisations incorporelles	3'129'766	1'716'167	8	37
	Immobilisations en cours	4'204'465	4'363'183	8	37
	Subvention investissement constatée d'avance	-56'979'817	-54'764'894	9	38
	Autres actifs financiers	99'144	98'934		
	Total actifs immobilisés	b 95'133'595	131'359'798		
	Total actif	c=a+b 475'610'158	440'928'065		
Passif					
Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie	14'153'524	8'379'838	10	39
	Créanciers sans contrepartie	1'099'042	1'029'587	10	39
	Passifs transitoires	12'256'140	8'810'649	11	39
	Fonds affectés à la recherche	157'222'903	156'228'091	12	40
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	2'718'800	113'000	13	40
	Total fonds étrangers à court-terme	d 187'450'409	174'561'165		
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	2'802'000	5'520'800	13	40
	Impôts différés	6'693'266	6'220'003		
	Provisions	15'863'086	18'299'667	14	42
	Part subvention à restituer à échéance COB	1'510'235	4'731'283	15	44
	Total fonds étrangers à long-terme	e 26'868'587	34'771'752		
	Total fonds étrangers	f=d+e 214'318'996	209'332'917		
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	20'131'333	11'408'343	16/17	45/47
	Autres fonds propres affectés	198'300'169	167'478'397	17	47
	Part subvention non dépensée	1'812'281	8'349'890	16/17	45/47
	Autres fonds propres libres	41'047'380	44'358'517	17	47
	Total fonds propres	g 261'291'163	231'595'147		
	Total passif	h=f+g 475'610'158	440'928'065		

2.2 Compte d'exploitation

au 31 décembre 2012

		2012	2011	Note	Page
			Retraité	1	28
Produits d'exploitation	Subventions reçues	691'447'311	687'445'600	18	48
	Taxes universitaires	11'863'330	11'639'190	19	51
	Autres écolages	15'624'169	16'759'628	20	52
	Prestations de services et ventes	31'151'510	29'343'942	21	52
	Dédommagement de tiers	4'399'146	3'980'655	22	52
	Recettes diverses	1'009'627	978'363		
	Dissolution de provision	362'145	627'938	14	42
	Produits d'exploitation	a	755'857'237	750'775'316	
Charges d'exploitation	Charges de personnel	543'518'697	532'459'395	23	53
	Biens, services, marchandises	94'116'656	94'201'532	24	54
	Charges bâtiments & service bureau	67'294'656	70'164'328	18	48
	Amortissements	33'218'232	25'256'104	8	37
	Pertes sur débiteurs	187'656	189'446		
	Subventions accordées	18'267'561	16'865'651	25	55
	Charges d'exploitation	b	756'603'458	739'136'455	
Résultat net d'exploitation		c=a-b	-746'221	11'638'861	
Produits financiers	Produits réalisés portefeuille mobilier	14'273'820	12'664'079	26	55
	Gains latents portefeuille mobilier	21'843'576	-	26	55
	Produits immeubles de placement	10'591'077	2'616'340	7	35
	Gains latents immeubles de placement	2'097'807	1'827'000	7	35
	Produits financiers	d	48'806'280	17'107'419	
Charges financières	Pertes réalisées portefeuille mobilier	14'408'317	4'302'996	26	55
	Pertes latentes portefeuille mobilier	-	8'966'504	26	55
	Frais de gestion portefeuille mobilier	503'959	786'004		
	Charges immeubles de placement	3'451'767	2'117'544	7	35
	Charges financières	e	18'364'043	16'173'048	
Résultat financier		f=d-e	30'442'237	934'371	
Résultat net		g=c+f	29'696'016	12'573'232	

2.3 Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2012

2012

2011 *Note Page*

Retraité 1 28

Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice		29'696'016	12'573'232	
	+/- charges & revenus non monétaires		17'391'962	38'199'125	28 58
	+/- charges & produits financiers		-6'500'854	-8'073'875	27 57
Capacité d'autofinancement		a	40'587'124	42'698'482	
	Titres de placement (<i>augmentation</i>)		-33'914'481	-3'175'929	
	Débiteurs subventions (<i>diminution/augmentation</i>)		2'108'587	-3'207'797	
	Autres débiteurs (<i>diminution/augmentation</i>)		1'175'390	-5'492'998	
	Actifs transitoires (<i>augmentation/diminution</i>)		-969'150	412'599	5 34
	Créanciers / Fournisseurs (<i>augmentation/diminution</i>)		1'135'661	-5'000'201	4/10 33/39
	Passifs transitoires (<i>augmentation</i>)		3'445'491	9'243'964	11 39
	Subvention à la recherche (<i>diminution</i>)		-6'640'473	-5'859'681	
	Variation des immobilisations (<i>augmentation</i>)		-37'956'186	-32'709'952	8 37
Variation de l'actif d'exploitation net		b	-71'615'160	-45'789'994	
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		c=a+b	-31'028'036	-3'091'512	
Activités d'investissement	Subventions d'investissement reçues		37'637'805	33'028'333	
	Dépenses d'investissement		-37'956'186	-32'709'952	8 37
	Créanciers (<i>augmentation</i>)		1'486'432	-	8 37
Flux de trésorerie des activités d'investissement		d	1'168'051	318'381	
Activités de financement	Produits financiers hors vente immeubles de placement		16'900'005	15'280'419	27 57
	Charges financières		-18'364'043	-7'206'544	27 57
	Titres de placements (<i>augmentation/diminution</i>)		-5'000'000	11'513'413	
	Variation emprunts hypothécaires		-113'000	-113'000	13 40
Flux de trésorerie des activités de financement		e	-6'577'038	19'474'289	
Variation nette des liquidités		f=c+d+e	-36'437'024	16'701'157	
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	g	63'543'266	46'842'109	2 30
	Liquidités en fin de période	h=g+f	27'106'242	63'543'266	2 30

2.4 Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2012

	Solde au 01.01	Résultat net	Autres Fonds propres libres	FID	Autres FPA	Solde au 31.12	Note	Page
Fonds propres affectés	178'886'740	-	-	8'722'990	30'821'772	218'431'502		
Fonds d'innovation et de développement (FID)	11'408'343			8'722'990		20'131'333	16/17	45/47
Fonds universitaires avec chartes	112'955'707				10'008'482	122'964'190	17	47
Autres Fonds propres affectés (FPA)	54'522'690				20'813'290	75'335'980	17	47
Fonds propres libres	52'708'407	29'696'016	-28'476'450	-11'068'312	-	42'859'661		
Part de subvention non dépensée	8'349'890	4'530'704		-11'068'312		1'812'281	16/17	45/47
Autres Fonds propres libres	44'358'517	25'165'312	-28'476'450			41'047'380	17	47
Total Fonds propres	231'595'147	29'696'016	-28'476'450	-2'345'322	30'821'772	261'291'163		
Fonds propres affectés	178'774'609	-	-	2'016'269	-1'904'138	178'886'740		
Fonds d'innovation et de développement (FID)	9'392'074			2'016'269		11'408'343	16/17	45/47
Fonds universitaires avec chartes	117'789'553				-4'833'845	112'955'707	17	47
Autres Fonds propres affectés (FPA)	51'592'983				2'929'707	54'522'690	17	47
Fonds propres libres	40'247'306	12'573'232	3'487'958	-3'600'088	-	52'708'407		
Part de subvention non dépensée	5'949'831	6'000'147		-3'600'088		8'349'890	16/17	45/47
Autres Fonds propres libres	34'297'475	6'573'085	3'487'958			44'358'517	17	47
Total Fonds propres	219'021'915	12'573'232	3'487'958	-1'583'819	-1'904'138	231'595'147		

3. Notes relatives aux états financiers consolidés de l'Université de Genève

3.1 Informations générales

3.1.1 Présentation générale

L'Université de Genève est un établissement public autonome doté de la personnalité morale, placé sous la surveillance du Conseil d'État (par l'intermédiaire du département de l'instruction publique), selon la loi cantonale sur l'Université (L10103 de 2009). L'Université s'organise elle-même, fixe ses priorités et ses modalités d'action. Elle est responsable de sa gestion dans le cadre des orientations, principes et règles stipulés dans la loi cantonale, et dans le respect des dispositions du droit fédéral. L'Université est exemptée des impôts directs fédéraux, cantonaux et communaux.

L'Université a pour mission d'être un service public dédié à l'enseignement supérieur de base et approfondi, à la recherche scientifique fondamentale et appliquée, ainsi qu'à la formation continue. Elle contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité.

Tous les quatre ans, l'État de Genève et l'Université négocient les objectifs assignés à l'Université, les modalités que celle-ci entend mettre en œuvre pour y parvenir, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans une convention d'objectifs (COB) quadriennale, laquelle fixe également une enveloppe budgétaire. La COB actuelle couvre la période 2012 à 2015 et est en phase d'examen dans les commissions spécialisées du Grand Conseil genevois.

L'Université est au bénéfice de trois types de contributeurs pour assurer le financement de ses activités.

- Les collectivités publiques, notamment l'État de Genève et la Confédération, qui financent les prestations de base nécessaires à l'enseignement et à la recherche.
- Les Fonds de tiers qui comprennent les financements des mandats de recherche privés ou publics, les dons et legs généralement affectés à des buts précis. Les principaux bailleurs sont le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), l'Union européenne dans le cadre des Programmes-cadres de recherche et développement et du Conseil européen de la recherche (ERC), les organisations internationales, ainsi que les milieux économiques et industriels.
- Les ressources propres prélevées notamment au titre des taxes universitaires en contrepartie des prestations fournies.

Accueillant 15'213 étudiants-e-s en formation de base et approfondie à la rentrée universitaire 2012, dont 39.5 % d'étudiants étrangers de plus de 146 nationalités différentes, elle est la deuxième plus grande université de Suisse, après Zurich. Par ailleurs, ses programmes de formation continue s'adressent à plus de 10'512 étudiants. L'Université compte 6'004 collaborateurs, toutes sources de financement confondues.

L'Université est composée de huit facultés et de nombreux centres interfacultaires. Elle dispense un enseignement dans l'essentiel des sciences exactes, naturelles et de la vie, de la médecine et des sciences humaines, sociales, économiques et juridiques. Elle a rejoint l'espace européen de l'enseignement supérieur par le passage au système de Bologne. Elle est membre de différents réseaux universitaires dont notamment la LERU (League of European Research Universities), le Forum international des universités publiques, le Groupe de Coïmbra et plus récemment le G3 qui regroupe les trois meilleures universités francophones du monde.

Par le biais des comparaisons internationales fondées sur les « ranking globaux », l'Université se profile comme une des universités polyvalentes les plus réputées du monde francophone. À l'échelle mondiale, elle figure parmi le 1 % des universités les mieux classées.

Les organes de l'Université sont le Rectorat, le Conseil Rectorat – Décanats, l'Assemblée de l'Université et le réviseur externe. Ces organes sont assistés par des instances indépendantes (Conseil d'orientation stratégique, Comité d'éthique et de déontologie et Comité d'audit). Dans le modèle de gouvernance de l'Université, le Rectorat est l'organe exécutif et dirigeant. Il est composé d'un Recteur - désigné par l'Assemblée de l'Université et nommé par le Conseil d'État - et de quatre Vices-Recteur-trice –s. Il est responsable de la politique générale de l'Université, de la stratégie et de la planification pluriannuelle, ainsi que des relations avec les autorités politiques cantonale et fédérale et les autres institutions d'enseignement et de recherche. L'État de Genève est l'entité « contrôlante » de l'Université.

3.1.2 Normes comptables

Conformément à la loi sur la gestion administrative et financière de l'État de Genève, les états financiers sont préparés selon les normes comptables internationales pour le secteur public édictées par l'IPSAS Board (normes IPSAS), en fonction du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (D 1 05.15), des directives d'exécution et d'un manuel comptable (anciennement DiCo-GE). Les principes d'image fidèle, de comptabilité d'exercice et des coûts historiques constituent les fondements des états financiers. La juste valeur est retenue comme principe pour l'évaluation des immeubles de placement et des actifs financiers.

En application du règlement cantonal sur l'établissement des états financiers (REEF, article 6), les états financiers de l'Université dérogent aux normes IPSAS dans les deux domaines suivants : les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi des institutions de prévoyance ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 25) ; et le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants ne doit pas être publié dans les états financiers (IPSAS 20). À relever, que par rapport aux états financiers 2011, la dérogation relative aux corrections d'erreurs a été supprimée. Les dispositions figurant dans la norme IPSAS 3 sont intégralement applicables à compter du 1^{er} janvier 2012.

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe uniquement à l'État de Genève sur la base des données produites par la CIA (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

Concernant l'information sectorielle, la mise en œuvre est différée. À noter toutefois que dans la partie 6.4 « Compte d'exploitation 2012 par prestation », en tant qu'approximation de la vue sectorielle, les charges d'exploitation sont ventilées dans les cinq principaux domaines d'activités de l'Université.

Les exigences de présentation de l'information budgétaire dans les états financiers de l'Université ne sont que partiellement satisfaites. Sachant que la procédure budgétaire de l'Université ne couvre que la partie financée par les collectivités publiques, ci-après « Budget État », introduire dans le compte d'exploitation une référence au budget est dénué de sens puisque les périmètres du budget et des comptes ne se superposent pas intégralement. En revanche, l'Université propose dans la partie 6 « Autres informations » des tableaux de

restitution budgétaire mettant en évidence, pour l'Université et par faculté, les écarts « compte / budget », ainsi que leur justification pour la partie « Budget État ». Elle fournit également un compte-rendu des dépenses d'investissement financées par l'État.

Selon les exigences du REEF adoptées en décembre 2012, l'Université applique par anticipation les normes IPSAS 28, 29 et 30 relatives aux instruments financiers.

Enfin, les normes IPSAS préconisent de tenir les comptes selon le principe de la comptabilité d'exercice, convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent. L'Université respecte le principe de comptabilité d'exercice au moment de l'établissement des états financiers, grâce à la mise en place d'un dispositif ad hoc. En revanche, le recensement systématique des engagements de dépenses et des produits n'est pas garanti en cours d'année.

3.2. Principes et méthodes comptables

3.2.1 États financiers

Les états financiers consolidés de l'Université sont constitués par le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres, les notes annexes et le rapport du réviseur. Les états financiers sont présentés en francs suisses (CHF) et établis au 31 décembre 2012. Vu la norme de présentation privilégiée dans l'établissement des tableaux des états financiers, les écarts arithmétiques découlent d'arrondis.

Le bilan est composé des actifs et des passifs. Les actifs sont des ressources contrôlées par l'Université du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques ou des potentiels de services. Les passifs sont des obligations actuelles de l'Université résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources. Les actifs sont présentés selon l'ordre de disponibilité, les passifs selon l'ordre d'exigibilité.

Le compte d'exploitation est composé des produits et des charges. Le résultat net indique la performance de l'Université de l'année. Les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de service lorsque celles-ci conduisent à une augmentation des fonds propres. Les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de service sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs qui induisent une diminution des fonds propres.

Le tableau de flux de trésorerie présente les entrées et sorties de trésorerie classées selon les activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La méthode indirecte est utilisée pour établir le tableau de flux de trésorerie. Cette méthode consiste à ajuster le résultat net de l'exercice de toutes les opérations sans mouvement de trésorerie, ainsi que de tout décalage ou régularisation d'entrée ou sortie de trésorerie lié à l'exploitation.

Le tableau de variation des fonds propres illustre l'évolution des fonds propres. La variation totale des fonds propres reportés découle du résultat net de l'exercice et des autres éléments du résultat global qui ne sont pas enregistrés dans le compte d'exploitation en application des normes IPSAS, ainsi que des attributions et utilisations de réserves.

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date de clôture et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les

estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de l'Université à disposition de la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Le domaine impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers est l'évaluation à la juste valeur des immeubles de placement.

3.2.2 Base et périmètre de consolidation et informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels de l'Université, ainsi que ceux des Sociétés Immobilières (SI) dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif. La consolidation est effectuée selon la méthode de l'intégration globale. Toutes les transactions et soldes internes, y compris les charges et produits, sont intégralement éliminés en consolidation. Les bénéfices et pertes découlant de transactions internes et qui sont compris dans la valeur des actifs sont également intégralement éliminés en consolidation.

La liste des parties liées est établie sur la base de l'inventaire des entités proches de l'Université répertoriant les entités dans lesquelles des collaborateurs de l'Université sont présents dans l'organe suprême de direction et en ne considérant que les entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière officielle. Les informations publiées relatives aux parties liées répondent aux exigences fixées dans la norme IPSAS 20, notamment en qualifiant la nature du contrôle et en identifiant le statut juridique et le pourcentage de contrôle.

3.2.3 Actifs financiers, instruments dérivés et comptabilité de couverture

Actifs financiers :

Les liquidités et équivalents de liquidités, les titres et les participations sont enregistrés à leur coût lors de leur acquisition, puis évalués à leur juste valeur lorsque celle-ci peut être déterminée.

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements à court terme d'une durée originale maximale de 90 jours.

Les titres sont composés de trois types d'actifs financiers : ceux détenus à des fins de transaction, ceux détenus jusqu'à échéance et ceux disponibles à la vente.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des titres vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme. Après leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur lors de la clôture annuelle. Les variations non réalisées de juste valeur sont comptabilisées dans le compte d'exploitation.

Les actifs financiers détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Il faut par ailleurs que l'entité ait la ferme intention, ainsi que la capacité de détenir ces actifs jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et pertes sont inclus dans le compte d'exploitation lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils sont dépréciés.

Entrent dans la catégorie des actifs financiers disponible à la vente tous les titres qui ne sont ni des titres détenus à des fins de transaction, ni des titres détenus jusqu'à échéance. Lorsqu'un actif financier disponible à la vente subit une perte de valeur, le montant correspondant à la différence entre son coût et sa juste valeur est comptabilisé dans le compte d'exploitation.

Instruments financiers dérivés :

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le compte d'exploitation. Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition aux risques financiers (risque de marché, risque de crédit et risque de liquidité), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat.

Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change induit par la variation des cours des monnaies étrangères, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à remplir ses engagements liés à des passifs financiers.

Comptabilité de couverture :

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers de couverture dépend si, lors de la conclusion du contrat, le dérivé est désigné comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées dans le compte d'exploitation (partie résultat financier), de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture.

3.2.4 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. Les principaux types de stocks recensés sont : fournitures de bureau-papeterie, consommables informatiques, mobiliers, fournitures d'imprimerie, matériels chimiques, fournitures d'atelier, fournitures d'animalerie, fournitures du service des sports et matériels dentaires. Certains stocks restent la propriété du fournisseur et ne sont pas valorisés en tant qu'actifs.

3.2.5 Actifs et passifs transitoires

Les actifs transitoires comprennent les charges payées d'avance, ainsi que les produits à recevoir. Les passifs transitoires incluent les charges à payer, ainsi que les produits encaissés d'avance.

3.2.6 Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la construction d'un bien. Tant que l'immobilisation corporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement sont présentés dans les immobilisations corporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations corporelles, selon la directive interne « Traitement des immobilisations en cours ».

Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son

coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou que le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les autres coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

L'amortissement d'une immobilisation corporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Il est enregistré en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- Aménagement : 10 ans
- Mobilier : 8 ans
- Machines et outillage : 5 ans
- Appareils scientifiques : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Matériels de bureau : 4 ans
- Matériel audio-visuel : 4 ans
- Matériel informatique : 4 ans
- Biens de moindre valeur : 4 ans

S'il existe un indice montrant qu'une immobilisation corporelle a perdu de sa valeur, ce bien doit être déprécié. Une perte de valeur est immédiatement constatée dans le compte d'exploitation lorsque la valeur comptable d'un actif est plus élevée que sa valeur recouvrable estimée. Une perte de valeur comptabilisée au cours d'exercices antérieurs est reprise lorsqu'il y a un changement dans les estimations de cette valeur.

Les plus et moins values sur cessions ou mises au rebut de biens mobiliers sont déterminées en comparant les produits reçus avec la valeur nette comptable et sont incluses dans le compte d'exploitation.

Selon le REEF (article 14), l'Université ne comptabilise pas à l'actif de son bilan la valeur des bâtiments mis à disposition par l'État de Genève et au passif la dette correspondante vis-à-vis de l'État de Genève. L'Université enregistre en charge une estimation des coûts de mise à disposition (location opérationnelle) et en produit la subvention non monétaire accordée par l'État de Genève.

3.2.7 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût d'acquisition lorsqu'elle remplit les conditions pour une comptabilisation en tant qu'actif. Elle doit être identifiable et être contrôlée. Le coût d'acquisition comprend toutes les dépenses qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation. Pour les immobilisations générées en interne, deux phases doivent être distinguées. La phase de recherche au cours de laquelle toutes les dépenses sont comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation et la phase de développement dans laquelle les dépenses sont activées en fonction des critères définis dans la directive interne « Activation des dépenses dédiées à l'acquisition et au développement d'une application informatique ». Tant que l'immobilisation incorporelle n'est pas mise en service, le cumul des dépenses répondant aux critères d'un investissement sont présentés dans les immobilisations incorporelles en cours. Lorsqu'un projet devient opérationnel, le cumul des dépenses est comptabilisé dans les immobilisations incorporelles, selon la directive interne

« Traitement des immobilisations en cours ».

Après la première comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciations). Les dépenses ultérieures maintiennent généralement les avantages économiques futurs ou le potentiel de service d'une immobilisation incorporelle existante et sont donc comptabilisées en charge dans le compte d'exploitation.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence dès sa mise en service et cesse lorsque l'actif est décomptabilisé. Enregistré en charge dans le compte d'exploitation, l'amortissement est calculé de façon systématique (linéairement) sur la durée d'utilité de chaque objet de la manière suivante :

- o Logiciel : 4 ans

Les règles de dépréciation d'actifs sont identiques à celles prévues pour les immobilisations corporelles.

Suite à la cession d'une immobilisation incorporelle, la plus ou moins-value est comptabilisée respectivement en revenu ou en charge de l'exercice concerné.

3.2.8 Immeubles de placement

Les terrains et immeubles détenus par l'Université sont tous des immeubles de placement. Ils sont évalués initialement à leur coût d'acquisition. Le coût d'un immeuble de placement acheté comprend son prix d'achat y compris les coûts de transaction directement attribuables. Lorsqu'un immeuble de placement est acquis pour un coût nul ou symbolique, son coût est déterminé par référence à sa juste valeur à la date d'acquisition.

Les dépenses ultérieures sont incluses dans la valeur comptable de l'actif uniquement s'il est probable que des avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé à cet actif iront à l'Université et que son coût peut être déterminé avec précision. Tous les coûts de réparation et de maintenance sont constatés dans le compte d'exploitation au cours de la période où ils ont été encourus.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, laquelle reflète les conditions du marché à la date de clôture. Tout profit ou perte résultant d'une variation de la juste valeur doit être inscrit dans le compte d'exploitation de l'exercice au cours duquel il se produit.

3.2.9 Dettes et emprunts

Une dette ou un emprunt doit être évalué initialement à sa juste valeur, majorée le cas échéant des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de la créance ou du prêt. La part des emprunts remboursables à moins d'un an doit être clairement distinguée de la part des emprunts remboursables à plus d'un an.

3.2.10 Provisions et passifs éventuels

Deux catégories de provision sont prévues : les provisions pour risques et charges et les provisions pour dépréciation d'actifs.

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque l'Université a une obligation actuelle induite par un événement passé (fait générateur), qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et qu'une estimation fiable du montant de

l'obligation peut être réalisée sur la base de critères économiques appliqués de façon constante. Elles sont comptabilisées au passif du bilan. Les ajustements des provisions sont comptabilisés dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées, dans la rubrique spécifique de charges en cas d'augmentation ou en produit en cas de dissolution.

Les provisions pour dépréciation d'actifs sont constituées lorsqu'il existe un élément probant impliquant que l'Université ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus et sont estimées sur la base d'un examen des montants facturés non encore recouverts. Elles sont comptabilisées en actifs négatifs au bilan. Les dotations supplémentaires aux provisions sont comptabilisées dans le compte d'exploitation au cours de l'année où elles sont identifiées.

Les passifs éventuels sont reconnus dans les annexes aux états financiers, si l'une ou l'autre des conditions suivantes est remplie :

- L'Université a une obligation potentielle résultant d'un événement passé et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous son contrôle ;
- Bien que l'Université ait une obligation actuelle résultant d'événement passés, l'opération n'est pas comptabilisée car soit il est plus improbable que probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

3.2.11 Fonds

Les fonds sont catégorisés en fonds alloués par des tiers avec conditions, en fonds propres munis de restrictions d'utilisation et en fonds propres libres.

Les fonds alloués par des tiers avec conditions sont des fonds mis à disposition de l'Université par des tiers et qui comportent une obligation d'utilisation claire (obligation de résultat, obligation de moyens) par rapport au but statutaire de l'organisation et une clause de remboursement. Ils sont comptabilisés selon la méthode des produits différés. Les revenus sont reconnus dans l'exercice où sont encourues les dépenses opérationnelles correspondantes.

Les fonds propres munis de restrictions d'utilisation ou fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus de l'exercice durant lequel ils sont reçus.

Les fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation. L'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

Lors de l'utilisation des fonds propres, les charges et produits de ces fonds sont reconnus selon les règles générales de la comptabilité d'exercice.

3.2.12 Revenus

D'une manière générale, les produits sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques iront à l'Université et qu'ils peuvent être estimés de manière fiable. Les fonds alloués par des tiers avec conditions et les subventions reçues sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées selon le principe de correspondance des charges et des revenus. Les produits comprennent la juste valeur des ventes de biens et services, nets de taxes sur la valeur ajoutée, rabais et remises.

Les produits provenant des émoluments et écolages sont comptabilisés lors de leur encaissement, c'est-à-dire lorsque l'étudiant confirme son inscription. Ils sont ensuite répartis

sur la durée de l'enseignement qui est généralement inférieure à une année.

Les produits provenant de la vente comprennent la vente de livres et de publications. Ils sont comptabilisés lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Généralement, les produits sont comptabilisés lorsque les biens ont été facturés.

Les redevances perçues au titre de droits d'utilisation des brevets sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises selon les conditions précisées dans les accords.

Les produits des intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits provenant des dividendes sur titres de placement sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi.

3.2.13 Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il peut être raisonnablement attendu que les subventions seront reçues et que toutes les conditions qui y sont rattachées seront remplies.

Les subventions reçues liées au fonctionnement sont comptabilisées en produits, de manière systématique, sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Les subventions octroyées sont enregistrées en charges. Quant aux allocations à des personnes physiques, elles sont comptabilisées dans les états financiers lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et lorsque la prestation est due.

Les subventions sous forme de prestations en nature sont comptabilisées en produits comme des subventions de fonctionnement en contrepartie d'une charge enregistrée en fonction de sa nature. Elles sont évaluées à leur juste valeur.

Les subventions non monétaires sont valorisées dans les états financiers en produit, en miroir des charges valorisées dans le même temps et comptabilisées en fonction de leur nature.

Les subventions liées à des immobilisations (subvention d'investissement) sont des subventions publiques dont la condition principale est que l'Université construise ou acquière des immobilisations corporelles ou incorporelles. Elles sont comptabilisées au bilan en actif négatif. Les produits différés des subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation corporelle ou incorporelle financée.

3.2.14 Prestations aux collaborateurs

Les prestations aux collaborateurs sont comptabilisées de façon à faire correspondre les charges liées aux employés avec la période pendant laquelle l'Université bénéficie du travail de ses employés.

Un décompte d'heures supplémentaires et de vacances dues est effectué en fin d'année. La valorisation est faite par la reconnaissance d'une provision comptabilisée en fonction de sa nature.

Les employés de l'Université peuvent bénéficier des mesures d'encouragement à la retraite anticipée avec compensation d'une partie de la baisse de revenus (PLEND). Cette indemnité de fin de contrat de travail constitue un engagement envers l'ensemble des collaborateurs actifs et fait l'objet d'une comptabilisation au moment où la décision d'octroi est prise par l'autorité compétente. Etant donné que ces engagements sont en moyenne exigibles à plus de douze mois, le passif constitué à cet effet est actualisé.

Quant aux engagements de prévoyance à l'égard de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève (CIA), en application des dispositions cantonales, l'Université n'est pas tenue de mentionner l'incidence de cette dérogation dans ses états financiers dans la mesure où cette responsabilité incombe à l'État de Genève sur la base des données produites par la CIA (taux de couverture, capitaux de prévoyance et découvert).

3.2.15 Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme location-financement lorsque les conditions du contrat de location transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du preneur. Tous les autres contrats de location sont classés comme des locations opérationnelles et sont comptabilisés en charges sur une base linéaire durant toute la durée du contrat de location.

3.2.16 Évaluation des risques

Dans le cadre de l'évaluation des risques de l'Université, le Rectorat a décidé en décembre 2009 d'engager un processus visant à formaliser la cartographie des risques pour l'institution. Grâce aux travaux menés en ateliers avec des représentants des différents corps de la Communauté universitaire, en fonction des appréciations du Rectorat, une cartographie des risques a été adoptée comportant 270 risques toutes catégories confondues (de faible à fort) et classés selon une typologie distinguant les risques académiques, de gouvernance, politiques, d'image, financiers, d'infrastructures, juridiques et sociaux. De cet ensemble, le Rectorat a mis en évidence 30 risques majeurs de l'Université qui ont fait l'objet d'une analyse détaillée avec l'établissement d'une fiche individuelle de risque débouchant sur la mise en place d'une gestion appropriée. Le Rectorat a validé le contenu des fiches de risque en novembre 2011 et a procédé à sa revue annuelle en septembre 2012.

La cartographie des risques, la liste des risques majeurs, ainsi que les fiches individuelles de risque ont été présentées au Comité d'audit en décembre 2011. La mise à jour des fiches de risque a été remise au Comité d'audit en septembre 2012. Ce dernier a relevé la qualité et le sérieux du travail accompli et a souligné son effet bénéfique sur le renforcement du système de contrôle interne.

3.3 Annexes aux états financiers

3.3.1 Modification de la classification des fonds – application des dispositions prévues par la norme IPSAS 3 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »

Jusqu'en 2011, les fonds de l'Université étaient classés en quatre catégories :

- Les fonds alloués par des tiers avec conditions
- Les fonds alloués par des tiers sans condition
- Les fonds propres affectés
- Les fonds propres libres

Visant à clarifier et fiabiliser le processus de séparation des fonds entre les Fonds propres et les Fonds étrangers, l'Université a conduit une analyse exhaustive des fonds de l'Université

(environ 3'600). Cette analyse a montré que la classification existante d'une partie des fonds ne respectait pas la distinction du passif du bilan entre les Fonds propres et les Fonds étrangers, selon les définitions prévues par les normes IPSAS.

En conséquence, selon les exigences de la norme IPSAS 23, les critères de classification ont été intégralement revus et l'ensemble des fonds a été reclassé entre les trois catégories suivantes :

- Les fonds alloués par des tiers avec conditions comportant des obligations de résultat ou de moyens et munis d'une clause de remboursement si les conditions ne sont pas respectées (fonds étrangers).
- Les fonds munis de restrictions d'utilisation fixées par un tiers mais laissant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation par l'Université (fonds propres affectés).
- Les fonds propres libres regroupant des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

Dans la mesure où la classification des fonds utilisée jusqu'au 31 décembre 2011 induisait une image erronée de la situation et performance financière de l'Université, la norme IPSAS 3 exige l'application d'un traitement rétrospectif de l'information comptable « restatement » dans les états financiers des derniers exercices présentés (état au 1^{er} janvier 2011 et état au 31 décembre 2011). Le traitement rétrospectif de l'information concerne les quatre tableaux principaux, à savoir le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des fonds propres.

Pour chacun des tableaux des états financiers, l'impact des retraitements se présente de la façon suivante :

Bilan	Solde au 01.01.2011 publié	Retraitement	Solde au 01.01.2011 retraité	Solde au 31.12.2011 publié	Retraitement	Solde au 31.12.2011 retraité
Passifs transitoires	53'881'639	-47'873'210	6'008'429	63'125'603	-54'314'954	8'810'649
Fonds affectés à la recherche	195'541'842	-35'372'410	160'169'432	189'655'806	-33'427'715	156'228'091
Autres fonds propres affectés	120'434'391	48'948'144	169'382'535	124'094'245	43'384'152	167'478'397
Autres fonds propres libres	-	34'297'475	34'297'475	-	44'358'517	44'358'517

Compte d'exploitation	2011 publié	Retraitement	2011 Retraité
Allocations fédérales pour la recherche	108'646'365	2'248'525	110'894'890
Autres subventions et dons	36'744'248	2'248'525	38'992'773
Total des subventions reçues	682'948'550	4'497'050	687'445'600

Tableau de flux de trésorerie	2011 publié	Retraitement	2011 Retraité
Résultat net de l'exercice	8'076'182	4'497'050	12'573'232
Créanciers / Fournisseurs	-503'151	-4'497'050	-5'000'201

Tableau de variation des fonds propres	Solde au 01.01.2011 publié	Retraitement	Solde au 01.01.2011 retraité	Solde au 31.12.2011 publié	Retraitement	Solde au 31.12.2011 retraité
Fonds propres affectés	129'826'465	48'948'145	178'774'610	135'502'588	43'384'152	178'886'740
Fonds d'innovation et de développement	9'392'074	-	9'392'074	11'408'343	-	11'408'343
Fonds universitaires avec chartes	126'889'780	-9'100'227	117'789'553	133'732'630	-20'776'923	112'955'707
Autres fonds propres affectés	-6'455'389	58'048'372	51'592'983	-9'638'386	64'161'075	54'522'690
Fonds propres libres	5'949'831	34'297'475	40'247'306	8'349'890	44'358'517	52'708'407
Part de subvention non dépensée	5'949'831	-	5'949'831	8'349'890	-	8'349'890
Autres fonds propres libres	-	34'297'475	34'297'475	-	44'358'517	44'358'517
Total fonds propres	135'776'296	83'245'619	219'021'915	143'852'478	87'742'669	231'595'147

Les tableaux complets des retraitements sont présentés dans la partie 4 « Retraitements des états financiers 2011 ».

3.3.2 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont des placements à court terme de moins de trois mois, très liquides qui sont convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

	2012	2011
Avoirs en caisse	412'324	511'141
Avoirs bancaires	26'693'918	63'032'125
Liquidités et équivalents de liquidités	27'106'242	63'543'266

Les avoirs bancaires sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaire. La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie correspond à la valeur comptable.

En ce qui concerne les mouvements de trésorerie liés au « Budget État » et aux « crédits d'investissement d'ouvrage et de programme », l'Université est intégrée, par le biais d'une convention « argent », dans le système de gestion centralisée des liquidités de l'État de Genève.

3.3.3 Placements financiers

Portefeuilles de titres :

Tous les placements financiers sont cotés en bourse et entrent dans la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Aucun actif financier n'est grevé d'une mise en garantie. Les placements financiers résultent uniquement des surplus temporaires de liquidité des fonds provenant de l'extérieur (les subsides de recherche alloués par le FNS, l'Union européenne, des fondations privées ou publique et les dons et legs).

2012	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Total	En %
Actions (CHF)	33'279'320	11'267'807	44'547'127	18%
Actions (monnaies étrangères)	58'496'110	11'318'205	69'814'315	27%
Obligations (CHF)	21'966'260	15'166'841	37'133'101	15%
Obligations d'entreprises (monnaies étrangères)	32'478'599	-	32'478'599	13%
Fonds Money Market	70'235'131	-	70'235'131	28%
Titres détenus à des fins de transaction	216'455'421	37'752'854	254'208'274	100%
Placements financiers	216'455'421	37'752'854	254'208'274	100%

2011	Portefeuille de trésorerie	Portefeuille des Fonds universitaires	Total	En %
Actions (CHF)	28'501'444	8'855'035	37'356'479	19%
Actions (monnaies étrangères)	50'504'322	8'719'856	59'224'178	31%
Obligations (CHF)	14'387'885	17'278'176	31'666'061	16%
Obligations dettes souveraines (monnaies étrangères)	34'968'412	-	34'968'412	18%
Obligations d'entreprises (monnaies étrangères)	30'235'087	-	30'235'087	16%
Titres détenus à des fins de transaction	158'597'150	34'853'067	193'450'217	100%
Placements financiers	158'597'150	34'853'067	193'450'217	100%

Gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres :

La politique de placement est décidée par le Recteur de l'Université. Le Recteur est accompagné par le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université qui, à un rythme d'une réunion par trimestre, émet des recommandations non contraignantes. La gestion opérationnelle des portefeuilles de titres est déléguée à des gérants externes offrant toutes les garanties.

La politique de placement des portefeuilles de titres est encadrée par une Charte de placement, revue au moins une fois par année, qui fixe les cautions suivantes :

- Les choix d'investissement sont dictés par des considérations de performance axées sur le long terme, respectant les principes de diversification des risques.
- L'objectif de préservation du capital prime.
- L'objectif de rendement net des frais de gestion se situe au minimum à hauteur du rendement des obligations de la Confédération, d'une échéance identique à celle de l'horizon de placement.
- L'univers et l'horizon de placement, ainsi que l'allocation stratégique et la gestion tactique des actifs, sont déterminés.

Le dispositif de gestion des risques financiers liés aux portefeuilles de titres de l'Université n'a pas évolué dans son concept en 2012. À relever en particulier, le fait que le Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université a revu les chartes de placement des portefeuilles de trésorerie (en août 2012) et des fonds universitaires (en décembre 2012). Il a exercé sa mission de surveillance au travers d'un rapport mensuel de performance et des cinq séances plénières. Enfin, le retour à l'allocation stratégique (rebalancement) du portefeuille de trésorerie a été réalisé en juillet 2012 et celui du portefeuille des fonds universitaires en décembre 2012.

L'Université possède des instruments financiers dérivés de couverture pour la juste valeur (contrat de vente à terme « forward ») lui permettant de se prémunir contre le risque de change à 90 %, uniquement pour ses obligations d'entreprises américaines libellées en dollar américain. Par rapport à l'année 2011, l'Université a décidé d'interrompre en juin 2012 le contrat de vente à terme « forward » relatif à ses obligations d'entreprises libellées en euro, estimant qu'avec la politique du cours plancher du franc suisse vis-à-vis de l'euro instauré par la BNS, cette couverture était devenue superflue.

Le tableau présente la juste valeur des instruments de couverture et des titres sous-jacents couverts, ainsi que leur état de performance :

2012	Valeur boursière		Écart au 31.12.2012			Variation de la couverture
	au 05.12.2012	au 31.12.2012	Total	cours des titres	taux de change	
USD Vanguard US GRA	16'813'163	16'453'419	-359'744	-17'327	-342'417	179'334
Total des obligations d'entreprises	16'813'163	16'453'419	-359'744	-17'327	-342'417	179'334

L'Université ne possède aucun instrument de couverture de flux de trésorerie.

Composés d'obligations et d'actions libellés en francs suisses et en monnaies étrangères, les portefeuilles de titres de l'Université sont soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de prix, respectivement le risque de change, des portefeuilles de titres, une analyse de sensibilité a été réalisée par portefeuille et par type de risque.

En ce qui concerne le risque de change, une variation de +/- 1 % du franc suisse vis-à-vis des monnaies présentes dans chacun des portefeuilles de titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 1'027'139 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. Exprimé en pourcentage, l'exposition au risque de change est de 0.40 % pour les portefeuilles de trésorerie et des Fonds universitaires.

En ce qui concerne le risque de prix, une variation de +/- 1 % du cours des titres induit un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 2'542'083 à la hausse comme à la baisse, toutes autres choses étant égales par ailleurs. L'exposition au risque de cours est de CHF 2'164'554.21 pour le portefeuille de trésorerie et de CHF 377'528.54 pour le portefeuille des Fonds universitaires.

À relever que cette mesure de la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de marché des portefeuilles de titres est de par sa méthodologie une mesure très imparfaite des risques. Par ailleurs, elle ignore les effets de réduction du risque de marché par une politique de diversification géographique et sectorielle dans le choix des allocations stratégiques. Enfin, elle ne peut prendre en considération le monitoring du Comité de surveillance de la gestion des portefeuilles de titres de l'Université et la capacité d'ajustement tactique ou stratégique dans le cadre des rebalancements des portefeuilles.

3.3.4 Débiteurs

Les débiteurs sont composés des débiteurs avec et sans contrepartie. Une transaction est dite avec contreprestation lorsqu'une entité reçoit d'un tiers une somme d'argent en contrepartie de la fourniture d'un bien ou d'un service. Une transaction est dite sans contreprestation lorsqu'un tiers donne une somme d'argent sans recevoir en échange des biens ou des services.

Alors que les « débiteurs fonds de recherche », les « clients » et les « autres débiteurs » entrent dans la catégorie de créances résultant de transactions avec contrepartie, les « débiteurs subventions cantonales » sont apparentés à des créances résultant de transactions sans contrepartie.

Les débiteurs avec contrepartie sont composés des éléments suivants :

	2012	2011
Fonds National Suisse	761'892	3'295'636
Fonds de tiers	12'098'924	10'764'300
Débiteurs fonds de recherche	12'860'816	14'059'936
Débiteurs médecine dentaire	764'084	456'050
Provision débiteurs douteux	-88'355	-117'258
Débiteurs nets médecine dentaire	675'728	338'792
Clients externes (HUG, administrations, cantons, entreprises)	24'605'032	3'993'714
Provision débiteurs douteux	-	-78'000
Débiteurs nets clients externes	24'605'032	3'915'714
Régie	459'377	1'094'876
Paiements à distance	116'876	50'106
Autres débiteurs	576'253	1'144'982
Débiteurs avec contrepartie	38'717'829	19'459'424

Quant aux débiteurs sans contrepartie, ils se présentent de la façon suivante :

	2012	2011
Solde dû sur allocation cantonale	25'727'635	27'325'257
Canton - remboursements dus sur crédits programmes		-318'381
Débiteurs subventions cantonales	25'727'635	27'006'876
Impôts anticipés	459'305	970'270
Médecine dentaire - participation sociale TARMED	1'000	1'000
Autres débiteurs	460'305	971'270
Débiteurs sans contrepartie	26'187'940	27'978'146

Au total, les débiteurs de l'Université s'élèvent à CHF 64'905'769.30 au 31 décembre 2012 contre CHF 47'437'569.94 au 31 décembre 2011.

3.3.5 Actifs transitoires

Les actifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2012	2011
Intérêts courus sur placements à court terme	-	701'996
Charges payées d'avance, produits à recevoir	5'284'913	3'613'767
Actifs transitoires	5'284'913	4'315'763

3.3.6 Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	2012	2011
Fournitures	155'250	175'700
Mobilier	15'000	25'000
Ateliers d'impression	90'000	70'000
Matériels chimiques, biostock et gaz	99'300	329'000
Ateliers de mécanique	87'000	86'000
Fournitures d'animalerie	71'000	71'000
Articles de sports et publicitaires	48'815	53'751
Matériels dentaires	10'000	11'000
Stocks	576'365	821'451

3.3.7 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont composés de cinq sociétés immobilières (SI) et d'un immeuble en nom propre. Les SI « St-Julien », « Radiosa » et « Rue du 31 Décembre » ont été léguées gracieusement à l'Université en 1972. La SI « Pictet-de-Rochemont » a été acquise en 1951 pour une somme de CHF 480'000. La SI « Les Roseaux » a été acquise en 1976 par cession d'actions et de créances pour la somme de CHF 840'000. L'immeuble « Les Lattes » a été acquis en 1982 pour une somme de 6'010'000.

Détenu en nom propre, l'immeuble de « Candolle » fait l'objet d'un droit de superficie concédé en 2004 à la Fondation universitaire pour le logement étudiants (FULE) pour une période de 99 ans. Le droit de superficie confère à la FULE le droit de créer des logements pour les étudiants immatriculés à l'Université ou inscrits dans des institutions liées par accord à l'Université, d'assurer leur exploitation et de rechercher des fonds nécessaires à cette gestion. La FULE s'engage à conserver l'affectation de l'immeuble et à poursuivre une politique de prix inférieurs à ceux du marché en faveur des étudiants et des professeurs invités. La valorisation du droit de superficie a été confiée à un expert indépendant. L'estimation de valeur vénale inclut la valeur actuelle de la rente liée au droit de superficie, ainsi que la valeur actuelle de l'immeuble au moment de son retour au superficiel à l'échéance du droit de superficie.

Situé en ville de Morges, un appartement de trois pièces dans un immeuble en PPE a été légué à l'Université. La délivrance du legs a été inscrite au Registre foncier en avril 2012. La valeur du bien légué est estimé à CHF 515'000 par un expert indépendant. Afin de respecter les vœux du légataire, l'Université va aliéner le bien légué et utiliser le produit de la vente pour alimenter un fonds destiné à financer des prix et des bourses en faveur d'étudiants méritants de la Faculté des Lettres. Dans cette perspective, le Conseil d'État a déposé, en décembre 2012, un projet de loi autorisant l'Université à vendre au prix de CHF 550'000, prix correspondant à l'offre la plus intéressante. Il est prévu que la loi soit adoptée par le Grand Conseil en début d'année 2013 laissant présager que la vente puisse intervenir en 2013. En conséquence, ce bien est présenté dans les actifs circulants.

La parcelle de « Pinchat » a été acquise en 1998 par échange de biens sans aucune contrepartie monétaire pour une valeur de CHF 641'849. Elle comporte trois terrains bâtis, dont un muni d'un droit de superficie et un terrain non bâti. La valeur de la parcelle a été estimée à CHF 53'000'000 par un expert indépendant. Dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche, l'Université va céder à une collectivité publique genevoise une partie de la parcelle de Pinchat, sans que ceci ne remette en question la construction prévue de logement en faveur des étudiants universitaires. Selon toute vraisemblance, la vente interviendra dans le courant de l'année 2013 pour un montant de CHF 27'845'000 (négociations en cours). En conséquence, la partie de la parcelle en cours de vente est présentée dans les actifs circulants. Quant au solde de la parcelle d'un montant de CHF 25'155'000, il est présenté dans les actifs immobilisés.

Le terrain de Malagnou a été acquis en 1932 pour la somme de CHF 56'720 dans le but d'y établir une station zoologique expérimentale. Il a été réévalué successivement. La dernière évaluation a été réalisée en 2009 sur la base d'une expertise indépendante dans le cadre de l'établissement d'un projet de vente. Dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment de type administratif dédié à l'enseignement et à la recherche, l'Université a cédé cette parcelle à l'État de Genève pour un montant net fixé à CHF 20'299'892. L'acte de vente a été enregistré au Registre foncier le 21 décembre 2012. Quant au versement par l'État de Genève, il est intervenu le 15 janvier 2013.

Le tableau ci-dessous présente l'évaluation du portefeuille immobilier de l'Université :

2012		Valeur brute			Exploitation					
		Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	4'450'000	280'000	4'730'000	256'635	158'624	35'141	76'560	270'325	0%
	SI Pictet-de-Rochemont	8'000'000	370'000	8'370'000	480'231	123'618	-338	186'419	309'698	2%
	SI Radiosa	10'960'000	780'000	11'740'000	656'970	1'220'912	37'442	116'644	1'374'998	-6%
	SI Saint-Julien	2'340'000	20'000	2'360'000	192'989	86'154	9'649	28'900	124'703	3%
	SI 31-Décembre	7'042'000	678'000	7'720'000	444'300	167'800	48'742	230'673	447'214	0%
	Total	32'792'000	2'128'000	34'920'000	2'031'125	1'757'107	130'636	639'195	2'526'938	-1%
Immeubles en nom	Les Lattes 1	9'160'000	360'000	9'520'000	595'060	846'666	61'562	16'600	924'829	-3%
	Rue de Candolle	1'003'193	-425'193	578'000						
	Appart. Morges en vente	-	35'000	550'000	515'000				-	
	Total	10'163'193	-30'193	10'648'000	1'110'060	846'666	61'562	16'600	924'829	2%
Terrains	Malagnou	12'850'000		-	7'449'892				-	
	Pinchat	53'000'000		53'000'000						
	Total	65'850'000	-	53'000'000	7'449'892	-	-	-	-	
Immeubles de placement		108'805'193	2'097'807	98'568'000	10'591'077	2'603'773	192'198	655'796	3'451'767	

L'évaluation de la juste valeur des sociétés immobilières, de l'immeuble « Les Lattes » et celui de « Candolle » est réalisée chaque année par une société spécialisée du canton de Genève ayant toutes les qualifications professionnelles pertinentes et reconnue dans son secteur d'activités.

Le portefeuille des immeubles de placement est soumis aux risques de marché. Pour évaluer la volatilité du résultat net de l'Université en lien avec le risque de prix, une analyse de sensibilité a été réalisée. Elle consiste à faire varier le taux d'actualisation « hors risque » utilisé pour évaluer chaque bien du portefeuille immobilier de l'Université dans un intervalle de plus ou moins 30 points de base. L'intervalle a été défini en fonction de la variation annuelle maximale enregistrée depuis 2004. Les résultats du test de sensibilité mettent en évidence un impact « théorique » sur le résultat net de l'Université de CHF 2'160'000 (à la baisse) lorsque le taux d'actualisation est augmenté de 30 points de base et de CHF 2'440'000 (à la hausse) lorsque le taux d'actualisation est diminué de 30 points de base, toutes choses étant égales par ailleurs.

2011		Valeur brute			Exploitation					
		Solde au 01.01	Réévaluation / Dépréciation	Solde au 31.12	Revenus locatifs	Charges d'exploitation	Charges financières	Impôts	Total charges	Rendement net
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	4'200'000	250'000	4'450'000	286'403	128'761	38'547	70'845	238'153	1%
	SI Pictet-de-Rochemont	7'730'000	270'000	8'000'000	470'412	89'850	27'393	163'797	281'040	2%
	SI Radiosa	10'770'000	190'000	10'960'000	649'805	167'224	70'063	162'748	400'035	2%
	SI Saint-Julien	2'200'000	140'000	2'340'000	203'590	451'530	54'063	41'035	546'629	-15%
	SI 31-Décembre	6'335'000	707'000	7'042'000	422'589	150'974	15'035	234'964	400'972	0%
	Total	31'235'000	1'557'000	32'792'000	2'032'799	988'339	205'101	673'389	1'866'829	1%
Immeubles en nom	Les Lattes 1	8'890'000	270'000	9'160'000	583'542	171'533	63'777	15'406	250'715	4%
	Rue de Candolle	1'003'193		1'003'193					-	
	Total	9'893'193	270'000	10'163'193	583'542	171'533	63'777	15'406	250'715	3%
Terrains	Malagnou	12'850'000		12'850'000					-	
	Pinchat	53'000'000		53'000'000					-	
	Total	65'850'000	-	65'850'000	-	-	-	-	-	
Immeubles de placement		106'978'193	1'827'000	108'805'193	2'616'340	1'159'871	268'878	688'795	2'117'544	

3.3.8 Immobilisations corporelles et incorporelles

2012		Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
		solde au 01.01.	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
		a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles	Appareils scientifiques	208'498'758	18'159'778	-260'902	226'397'635	-168'415'157	-16'143'947	214'886	-184'344'218	40'083'601	42'053'417
	Matériel informatique	52'968'622	4'754'021	805'602	58'528'246	-42'120'241	-5'775'923	1'246'910	-46'649'254	10'848'381	11'878'992
	Aménagement	1'300'619	1'356'094	10'510	2'667'223	-99'791	-229'452	88	-329'156	1'200'828	2'338'067
	Matériel et Mobilier	55'316'950	5'584'583	311'994	61'213'527	-42'223'068	-4'015'525	1'138'195	-45'100'397	13'093'882	16'113'130
	Total	318'084'950	29'854'476	867'205	348'806'631	-252'858'258	-26'164'847	2'600'080	-276'423'025	65'226'692	72'383'606
Immobilisations incorporelles		2'860'080	4'011'534	-1'570'097	5'301'517	-1'143'912	-1'030'862	3'023	-2'171'751	1'716'167	3'129'766
Immobilisations en cours		4'363'183	1'858'744	-2'017'463	4'204'465	-	-	-	-	4'363'183	4'204'465
CADMOS I + II		7'862'629	2'231'432	-	10'094'061	-1'948'107	-6'022'523	-	-7'970'629	5'914'523	2'123'432
TOTAL		333'170'842	37'956'186	-2'720'355	368'406'673	-255'950'277	-33'218'232	2'603'103	-286'565'405	77'220'565	81'841'268

Concernant la participation à CADMOS, l'année 2012 aura été marquée par le versement de la dernière contribution (CHF 108'000) à l'acquisition de l'ordinateur capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/P) et par sa désinstallation complète en fin d'année. En conséquence, la valeur nette de CADMOS I est nulle au 31 décembre 2012.

Sur la période 2010 à 2012, les apports cumulés se sont montés à CHF 7'970'629.30, entièrement financés par la loi 10515 votée par le Grand Conseil.

Souhaitant prolonger leur collaboration, les trois partenaires lémaniques de CADMOS ont acquis un ordinateur de nouvelle génération capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/Q) et se sont entendus sur les apports financiers respectifs. La contribution totale de l'Université s'élève à CHF 2'123'432 dont le paiement est échelonné jusqu'en 2016. Au 31 décembre 2012, le versement réalisé par l'Université à l'EPFL s'élève à CHF 637'000. Le solde à payer est enregistré dans les autres créanciers avec contrepartie. CADMOS II a été mis en service à fin décembre et son exploitation « scientifique » démarrera en janvier 2013.

À relever encore que, dans l'attente de leur mise en service, aucun amortissement n'a été effectué sur les immobilisations corporelles et incorporelles en cours. Pour mémoire, les immobilisations en cours concernent les lois 10445 et 10446 relatifs, d'une part, à l'adaptation et la consolidation des systèmes d'information de l'Université et, d'autre part, au développement du E-Learning.

2011r	Valeur brute				Fonds amortissement				Valeur nette	
	Solde au 01.01	Entrées	Sorties et transferts	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Amortissements	Reprise	Solde au 31.12	Solde au 01.01	Solde au 31.12
	a	b	c	d=a+b+c	e	f	g	h=e+f+g	i=a-e	j=d-h
Immobilisations corporelles										
Appareils scientifiques	196'038'941	15'002'048	-2'542'230	208'498'758	-156'576'851	-14'373'940	2'535'634	-168'415'157	39'462'090	40'083'601
Matériel informatique	53'562'732	4'336'035	-4'930'145	52'968'622	-41'382'403	-5'666'885	4'929'047	-42'120'242	12'180'329	10'848'381
Aménagement	445'784	815'985	38'850	1'300'619	-11'791	-88'000	-	-99'791	433'993	1'200'828
Matériel et Mobilier	51'359'746	4'749'995	-792'791	55'316'950	-39'726'030	-3'324'114	827'076	-42'223'068	11'633'716	13'093'882
Total	301'407'204	24'904'063	-8'226'316	318'084'950	-237'697'075	-23'452'940	8'291'756	-252'858'258	63'710'129	65'226'692
Immobilisations incorporelles	1'796'653	1'064'625	-1'198	2'860'080	-612'184	-531'728	-	-1'143'912	1'184'468	1'716'167
Immobilisations en cours	1'490'480	2'872'703	-	4'363'183	-	-	-	-	1'490'480	4'363'183
CADMOS I	3'994'068	3'868'561	-	7'862'629	-676'671	-1'271'436	-	-1'948'107	3'317'397	5'914'523
TOTAL	308'688'404	32'709'952	-8'227'514	333'170'842	-238'985'930	-25'256'104	8'291'756	-255'950'277	69'702'474	77'220'565

Dans les états financiers 2011 publiés, la participation de l'Université à la société simple CADMOS était présentée dans la catégorie des immobilisations corporelles en raison du fait que l'apport de l'Université à CADMOS a pris la forme d'une subvention d'investissement pour l'acquisition et la mise en service d'un ordinateur capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/P). Pour mettre en évidence la participation CADMOS, les montants enregistrés dans les catégories « matériels informatiques » et « aménagement » ont été retraités et présentés sur une ligne distincte. Cette reclassification ne modifie en rien les soldes des immobilisations corporelles et incorporelles.

3.3.9 Subventions d'investissement constatées d'avance

La subvention d'investissement constatée d'avance représente la somme des subventions d'investissement reçues dans le cadre de l'acquisition des immobilisations de l'Université diminuée du cumul des produits différés sur subventions d'investissement. Pour mémoire, les

produits différés sur subventions d'investissement sont comptabilisés dans le compte d'exploitation de manière systématique sur la durée d'utilité de l'immobilisation sous-jacente.

Les subventions d'investissement constatées d'avance sont comptabilisées en négatif à l'actif.

Le tableau ci-dessous présente les opérations de l'exercice :

	2012	2011
Solde au 01.01	-54'764'894	-49'234'013
Utilisation de la subvention	22'669'766	15'862'937
Nouvelle subvention d'investissement	-24'884'689	-21'393'819
Solde au 31.12	-56'979'817	-54'764'894

3.3.10 Créanciers

	2012	2011
Fournisseurs	10'245'810	7'597'437
Conférenciers	292'912	325'442
Membres du personnel	607'816	398'533
Autres	3'006'986	58'426
Créanciers avec contrepartie	14'153'524	8'379'838

Quant aux créanciers sans contrepartie, les principaux éléments sont les suivants :

	2012	2011
Impôts conférenciers	214'093	223'743
TVA sur chiffre d'affaires	325'598	301'201
Acomptes patients médecine dentaire	273'969	183'989
Garanties (trousses, magasin central, sports)	285'382	320'654
Créanciers sans contrepartie	1'099'042	1'029'587

Au total, les créanciers de l'Université s'élèvent à CHF 15'252'566.23 au 31 décembre 2012 contre CHF 9'409'425.30 au 31 décembre 2011.

3.3.11 Passifs transitoires

Les passifs transitoires sont composés des éléments suivants :

	2012	2011r
Produits constatés d'avance	8'405'169	7'024'713
Charges à payer	3'850'971	1'785'936
Passifs transitoires	12'256'140	8'810'649

Par rapport aux états financiers 2011 publiés, les travaux de reclassification des fonds de l'Université permettant de respecter la distinction du passif du bilan entre les Fonds propres et les Fonds étrangers, selon les définitions prévues par les normes IPSAS, ont induit un « restatement » des passifs transitoires. Pour les fonds répondant aux critères des fonds étrangers, la méthode des produits différés est appliquée et les financements reçus d'avance sont enregistrés en fin d'exercice dans le compte de passif transitoire « produits constatés d'avance ».

3.3.12 Fonds affectés à la recherche

Les fonds affectés à la recherche ne sont pas synonymes de réserves, leur utilisation étant réglementée par le bailleur ou le donateur. Ils regroupent tous les fonds alloués par des tiers avec conditions comportant des obligations de résultats ou de moyens et munis d'une clause de remboursement si les conditions ne sont pas respectées.

Pour le FNS, il s'agit de crédits alloués à des chercheurs pour des périodes allant de 12 à 60 mois. Les fonds sont en principe versés à l'avance, le plus souvent pour une année. Le solde ouvert à la fin de l'année n'est donc pas disponible mais sera utilisé durant la période définie par le bailleur. Il correspond à environ 672 recherches en cours. Ces crédits financent des dépenses de fonctionnement, des acquisitions d'équipement et la rémunération de 784 collaborateurs (564.6 postes EPT). Leur utilisation est contrôlée par le FNS qui exige un rapport financier périodique, ainsi qu'un rapport scientifique établi par le bénéficiaire.

En ce qui concerne les fonds de tiers dédiés à la recherche, ils sont obtenus par les professeurs auprès de la Confédération, d'entités publiques, d'entreprises (contrats de prestations), de fondations d'utilité publique ou de fondations privées. 869 personnes (676.9 postes EPT) sont rétribuées par ces fonds. Très fréquemment, un budget est établi et le bailleur (ou le mandant) demande un rapport financier périodique.

Au titre de participation aux frais d'infrastructure, l'Université prélève en principe un pourcentage (« overhead » de 8 %) sur les fonds alloués par des bailleurs dans le cadre de mandats de recherche. En 2012, il a été prélevé un montant d'« overhead » de CHF 1'948'620.18 contre CHF 1'946'765.52 en 2011.

	2012	2011r
Fonds National Suisse	79'563'179	68'706'984
Fonds de tiers (recherche)	77'659'724	87'521'107
Fonds affectés à la recherche	157'222'903	156'228'091

Par rapport aux états financiers 2011 publiés, les travaux de reclassification des fonds de l'Université permettant de respecter la distinction du passif du bilan entre les Fonds propres et les Fonds étrangers, selon les définitions prévues par les normes IPSAS, ont induit un « restatement » des Fonds affectés à la recherche. Désormais, seuls les fonds répondant aux critères des fonds étrangers sont présentés dans cette catégorie. À relever que les effets de la reclassification des fonds ne concernent que les Fonds de tiers.

3.3.13 Emprunts hypothécaires

Après avoir initialement évalué les emprunts à leur coût d'acquisition, l'Université n'applique pas la méthode du coût historique amorti. Compte tenu de la structure de ses emprunts hypothécaires, le maintien de la valeur d'acquisition n'induit pas un écart significatif alors que

l'application de la méthode du coût historique amorti est complexe.

La structure des emprunts est la suivante :

2012		Valeur emprunts			Structure emprunts				
		Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Échéance
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'165'600	-24'800	1'140'800	24'800	1'116'000	Fixe	3.05%	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
	SI Radiosa	957'000	-18'000	939'000	939'000	-	Fixe	3.96%	18.07.2013
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	01.07.2019
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
	Total	3'808'600	-42'800	3'765'800	963'800	2'802'000			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'825'200	-70'200	1'755'000	1'755'000	-	Fixe	3.35%	12.11.2013
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-			
	Appart. Morges	-	-	-	-	-			
	Total	1'825'200	-70'200	1'755'000	1'755'000	-			
Immeubles de placement		5'633'800	-113'000	5'520'800	2'718'800	2'802'000			

2011		Valeur emprunts			Structure emprunts				
		Solde au 01.01	Augmentation (+) / Remboursement (-)	Solde au 31.12	Part à court terme	Part à long terme	Fixe / variable	Taux d'intérêt	Échéance
Sociétés immobilières	SI Les Roseaux	1'190'400	-24'800	1'165'600	24'800	1'140'800	Fixe	3.05%	29.04.2019
	SI Pictet-de-Rochemont	-	-	-	-	-			
	SI Radiosa	975'000	-18'000	957'000	18'000	939'000	Fixe	3.96%	18.07.2013
	SI Saint-Julien	386'000	-	386'000	-	386'000	Fixe	2.50%	01.07.2019
	SI 31-Décembre	1'300'000	-	1'300'000	-	1'300'000	Fixe	3.70%	31.03.2016
	Total	3'851'400	-42'800	3'808'600	42'800	3'765'800			
Immeubles en nom	Les Lattes 1	1'895'400	-70'200	1'825'200	70'200	1'755'000	Fixe	3.35%	12.11.2013
	Rue de Candolle	-	-	-	-	-			
	Total	1'895'400	-70'200	1'825'200	70'200	1'755'000			
Immeubles de placement		5'746'800	-113'000	5'633'800	113'000	5'520'800			

Dans le cadre du financement de la première tranche des travaux de rénovation entrepris en 2011, la SI Route de St Julien a contracté un prêt auprès de l'Université de CHF 186'391.75 à un taux d'intérêt fixe de 1.22 % par an.

Concernant la SI Pictet-de-Rochemont, l'Université est à la fois le propriétaire et le bailleur. En effet, outre les créances actionnaires, la SI Pictet-de-Rochemont a contracté auprès de l'Université un prêt de CHF 500'000 à un taux d'intérêt fixe (1.50 % par an) dont l'échéance n'est pas prédéfini.

3.3.14 Provisions

Seules les provisions pour risques et charges sont présentées ici. Les provisions pour dépréciation d'actifs sont inscrites en négatif à l'actif concerné et présentées sous le point 3.3.4 « Débiteurs ».

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante durant l'exercice 2012 :

2012	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Plend collaborateurs État	6'757'361	1'192'854	-2'750'734	11'741	5'211'222
Plend collaborateurs Fonds	169'402	85'376	-40'669	-44'219	169'890
Total Plend	6'926'763	1'278'230	-2'791'403	-32'478	5'381'112
Solde vacances collaborateurs État	5'494'541	-	-154'210	-173'141	5'167'190
Heures supplémentaires collaborateurs État	920'973	-	-50'953	-10'948	859'072
Solde vacances collaborateurs Fonds	2'044'421	-	-110'732	-117'459	1'816'230
Heures supplémentaires collaborateurs Fonds	161'792	298	-27'644	-1'961	132'485
Total vacances et heures supplémentaires	8'621'727	298	-343'539	-303'509	7'974'977
Rappels CIA collaborateurs État	652'216	180'964	-605'142	-11'840	216'198
Rappels CIA collaborateurs Fonds	1'160'832	-	-239'804	-1'111	919'917
Rachats CIA collaborateurs État	938'130	420'417	-184'457	-13'207	1'160'883
Total rappels et rachats CIA	2'751'177	601'381	-1'029'403	-26'158	2'296'998
Autres provisions	-	210'000	-	-	210'000
Total autres provisions	-	210'000	-	-	210'000
Total Provisions	18'299'667	2'089'908	-4'164'344	-362'145	15'863'086

Les engagements liés au PLEND sont provisionnés. Lors de l'octroi du PLEND à un collaborateur (fait générateur), l'entier de la charge est enregistré dans le compte d'exploitation sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné. En fonction des indexations de rentes décidées ultérieurement, un complément de provision est constitué. Au fur et à mesure que les annuités sont versées au collaborateur, la provision est utilisée. Lorsque l'engagement lié au PLEND disparaît (par exemple en cas de décès), la provision est dissoute. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation.

Les engagements liés aux soldes de vacances non prises sont provisionnés. Les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 71.60) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 62.40). La provision est ajustée en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du montant de solde des vacances non prises. Une constitution signifie une augmentation du besoin de provision. Une utilisation signifie une reprise nette du volume des soldes vacances. Une dissolution signifie la disparition du risque et par conséquent une diminution du besoin de provision.

Les engagements liés aux heures supplémentaires sont provisionnés. Les heures sont valorisées en traitant nominativement le nombre d'heures et en appliquant un taux horaire moyen pour le personnel enseignant (CHF 71.60) et un taux horaire moyen pour le personnel administratif et technique (CHF 62.40). La provision est ajustée en fin de chaque exercice en fonction de l'évaluation du montant des heures supplémentaires. Une constitution signifie une augmentation du besoin de provision. Une utilisation signifie une reprise nette du volume des heures supplémentaires.

Une dissolution signifie la disparition du risque et par conséquent une diminution du besoin de provision.

Dans le cadre des états financiers 2011, le taux horaire utilisé pour valoriser le volume des soldes vacances et heures supplémentaires du personnel enseignant était surévalué induisant un niveau de provision supérieur aux besoins « effectifs ». Lors de l'évaluation du besoin de provision au 31 décembre 2012, l'effet de la surévaluation du taux horaire pour le personnel enseignant et celui lié à la variation du volume des heures ont été distingués permettant ainsi d'évaluer, d'une part, l'utilisation de la provision par réduction du volume des heures supplémentaires et soldes vacances et, d'autre part, la dissolution de la provision.

La promotion d'un collaborateur rémunéré sur « Fonds » enclenche le processus de rappels de la CIA. Dans l'exercice concerné, valorisé sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, l'entier de la charge est provisionné et enregistré dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CIA (50 mensualités en principe), la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation. Depuis le 1^{er} janvier 2012, la part « patronale » des rappels CIA est versée en une seule mensualité. La provision au 31 décembre 2012 est uniquement constituée des cas de promotion antérieure à 2012 gérés selon le processus de constitution d'une provision dans l'année de la promotion et de l'utilisation de la provision au fur et mesure du versement de la part « patronale » à la CIA.

L'engagement d'un collaborateur rémunéré sur « Fonds État » induit parfois la nécessité d'effectuer un rachat de caisse de pension. Dans l'exercice concerné, valorisé sur la base des informations relatives à chaque collaborateur concerné, l'entier de la charge est provisionné et enregistré dans le compte d'exploitation. Au fur et à mesure que la part « patronale » est versée à la CIA, la provision est utilisée. La provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation.

Sur la base des litiges en cours, deux provisions diverses ont été constituées. La première concerne les dommages exigés par un patient de la Section de médecine dentaire pour des soins effectués. La seconde concerne le recours d'une ancienne collaboratrice contre son licenciement.

2011	Solde au 01.01	Constitution	Utilisation	Dissolution	Solde au 31.12
Plend collaborateurs État	7'002'629	2'642'553	-2'867'952	-19'869	6'757'361
Plend collaborateurs Fonds	50'740	175'220	-55'757	-801	169'402
Total Plend	7'053'369	2'817'773	-2'923'710	-20'670	6'926'763
Solde vacances collaborateurs État	5'746'585		-	-252'044	5'494'541
Heures supplémentaires collaborateurs État	767'122	153'851	-		920'973
Solde vacances collaborateurs Fonds	1'560'644	483'777	-		2'044'421
Heures supplémentaires collaborateurs Fonds	78'228	83'564	-		161'792
Total vacances et heures supplémentaires	8'152'579	721'192	-	-252'044	8'621'727
Rappels CIA collaborateurs État	1'044'818	652'216	-947'226	-97'592	652'216
Rappels CIA collaborateurs Fonds	1'226'552	1'164'755	-1'226'552	-3'923	1'160'831
Rachats CIA collaborateurs État	732'474	507'947	-286'348	-15'943	938'130
Total rappels et rachats CIA	3'003'844	2'324'918	-2'460'126	-117'459	2'751'178
Bourses étudiants dues (BIS)	237'765	-	-	-237'765	-
Total Provisions	18'447'557	5'863'883	-5'383'835	-627'938	18'299'667

3.3.15 Part subvention à restituer à l'échéance de la COB

Dans le cadre de la Convention d'objectifs entre l'État de Genève et l'Université pour les années 2012 à 2015, il a été légalement convenu du traitement des bénéfices et pertes annuelles de l'Université pour la partie provenant du budget « État » (PL 11023, art.13). Le résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est réparti de la façon suivante :

- Une dette reflétant la part restituable à l'État est constituée dans les fonds étrangers de l'Université. Elle s'intitule « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention ». Cette part correspond à 25 % du résultat annuel du budget « État ».
- Le solde du résultat annuel, à savoir 75 % est comptabilisé dans les fonds propres de l'Université.

Pendant la durée de la convention, les éventuelles pertes annuelles sont réparties de la même façon et sont déduites de la dette « subventions non dépensées à restituer à l'échéance de la convention », jusqu'à concurrence du solde disponible et des comptes de réserves spécifiques. À l'échéance de la convention, le solde de la dette « subventions non dépensées » est restitué à l'État selon des modalités à déterminer par le Département de l'instruction publique.

La directive cantonale sur le traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées (EGE-02-07) prévoit que l'Université détermine le résultat net annuel avant répartition mais incluant toutes les opérations relatives aux fonds affectés. Si le solde avant répartition présente un boni, la part restituable doit être calculée et être enregistrée en diminution de la subvention reçue au titre de l'exercice en cours et enregistrée comme une dette

vis-à-vis de l'État jusqu'à l'échéance de la COB. Si ce solde présente un déficit, la participation de l'État est enregistrée dans les subventions reçues en augmentation de la subvention annuelle et va en diminution de la dette à l'égard de l'État. Si la participation de l'État est plus élevée que le solde de la dette, la participation de l'État est limitée jusqu'à concurrence du solde disponible et le solde est intégralement viré dans les fonds propres reportés. Si un déficit se produit lors du premier exercice d'une COB, la totalité du déficit est virée dans les fonds propres reportés. En cas d'existence d'une perte reportée, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est en priorité affecté à la perte reportée jusqu'à concurrence de celle-ci, puis le solde est réparti entre l'État et l'Université selon la clé de répartition arrêtée dans la COB.

Le tableau ci-dessous présente le calcul de la répartition du bénéfice entre l'État et l'Université :

	2012	2011
Résultat État avant répartition	6'040'938	8'000'196
Rétrocession bénéfice (25 %)	1'510'235	2'000'049
Résultat État après répartition	4'530'704	6'000'147

Les mouvements ci-dessous ont été comptabilisés dans la part de la subvention à restituer à l'échéance de la COB :

	2012	2011
Solde au 01.01	4'731'283	2'731'234
Restitution selon COB 2008 / 2011	-4'731'283	
Rétrocession bénéfice (25 %)	1'510'235	2'000'049
Solde au 31.12	1'510'235	4'731'283

3.3.16 Part subvention non dépensée et Fonds d'innovation et de développement

La COB 2012 / 2015 établit les règles de traitement de la part conservée par l'Université, c'est-à-dire 75 % du bénéfice annuel pour la partie provenant du budget « État » après répartition (PL 11023, art.14). Le résultat annuel après répartition est affecté à deux réserves selon la répartition suivante :

- 40 % en faveur de la réserve « part de subvention non dépensée » incluse dans les fonds propres libres.
- 60 % en faveur du Fond d'innovation et de développement (FID).

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université après répartition attribuée aux fonds propres libres « part de subvention non dépensée », ainsi que son utilisation lorsqu'un déficit est enregistré.

	2012	2011
Solde au 01.01	8'349'890	5'949'831
Attribution au FID selon COB 2008 / 2011	-8'349'890	-
Attribution résultat État après répartition (40 %)	1'812'281	2'400'059
Solde au 31.12	1'812'281	8'349'890

Conformément à l'article 24 de la loi sur l'Université, l'article 13 du règlement sur les finances de l'Université prévoit qu'au terme de chaque convention d'objectifs, le solde disponible de la réserve « part de subvention non dépensée » est intégralement attribué au FID.

Le tableau ci-dessous met en évidence la part du bénéfice annuel de l'Université, après répartition, attribuée au FID, ainsi que son utilisation.

	2012	2011
Solde au 01.01	11'408'343	9'392'074
Attribution au FID selon COB 2008 / 2011	8'349'890	
Utilisation annuelle	-2'345'322	-1'583'820
Attribution résultat État après répartition (60 %)	2'718'422	3'600'088
Solde au 31.12	20'131'333	11'408'343

En 2010, le Rectorat a adopté les règles d'utilisation du FID. Ce dernier peut financer des dépenses de fonctionnement ou d'investissement qui répondent au moins à l'un des critères suivants :

- Être un projet spécifique ou ponctuel.
- Permettre d'anticiper le lancement de projets en attendant la conclusion de la Convention d'objectifs suivante.
- Constituer un appui à des projets d'innovation.
- Ne pas être pris en charge par le budget « État » pour des raisons de moyens.

Le Rectorat est seul compétent pour octroyer un financement FID. Au terme de chaque exercice comptable, ainsi qu'au terme du projet, un rapport d'activité et un rapport financier est remis au Rectorat.

À relever qu'au cours de l'année 2012, des moyens FID d'un montant de CHF 2'345'322.29 ont été alloués aux projets suivants :

- Financement des Pôles nationaux de recherche (PRN).
- Contribution au projet d'institut Confucius.
- Soutien à la réforme du Centre d'étude et de recherche en action humanitaire
- Encadrement des étudiants, notamment dans le programme interfacultaire Bachelor en relations internationales « BARI ».

- Intensification des relations avec la Genève internationale.
- Lancement d'une structure de soutien à l'accueil des nouveaux professeurs « Welcome Center ».
- Création de la Chaire « UNESCO » dans le droit de l'art.
- Encouragement à la mobilité des étudiants.
- Développement du projet lié à la politique des langues.

3.3.17 Fonds propres

Outre le FID et la part de subvention non dépensée, les fonds propres sont également composés des fonds universitaires avec chartes, des autres fonds propres affectés et des autres fonds propres libres.

Les fonds universitaires avec chartes proviennent de dons ou legs octroyés à l'Université pour soutenir la recherche, pour aider des étudiants ou pour financer des prix. Une charte régleme la destination, l'utilisation, la périodicité et la part disponible. En général, seuls les revenus peuvent être distribués. Il y a 121 fonds.

Les autres fonds propres affectés, notamment les dons et le solde des fonds de recherche acquis à l'Université, sont des fonds à disposition de l'Université pour la réalisation de ses buts comportant une marge de manœuvre significative dans leur utilisation.

Les autres fonds propres libres regroupent des fonds sans stipulation d'utilisation pour lesquels l'Université possède une marge de manœuvre totale dans leur utilisation.

Le tableau ci-dessous présente les attributions et les utilisations enregistrées en 2011 et 2012 :

2012	Solde au 01.01	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12
Fonds d'innovation et de développement (FID)	11'408'343	11'068'312	-2'345'322	20'131'333
Fonds universitaires avec chartes	112'955'707	23'297'163	-13'288'681	122'964'190
Autres Fonds propres affectés	54'522'690	85'221'748	-64'408'459	75'335'980
Total Fonds propres affectés (FPA)	178'886'740	119'587'224	-80'042'462	218'431'502
Part de la subvention Etat non dépensée	8'349'890	1'812'281	-8'349'890	1'812'281
Autres Fonds propres libres	44'358'517	10'870'730	-14'181'867	41'047'380
Total Fonds propres libres	52'708'407	12'683'011	-22'531'757	42'859'661
Total Fonds propres	231'595'147	132'270'235	-102'574'220	261'291'163

2011r	Solde au 01.01	Attribution	Utilisation	Solde au 31.12
Fonds d'innovation et de développement (FID)	9'392'074	3'600'088	-1'583'819	11'408'343
Fonds universitaires avec chartes	117'789'553	8'675'213	-13'509'058	112'955'707
Autres Fonds propres affectés	51'592'983	54'568'805	-51'639'098	54'522'690
Total Fonds propres affectés (FPA)	178'774'609	66'844'106	-66'731'975	178'886'740
Part de la subvention Etat non dépensée	5'949'831	2'400'059	-	8'349'890
Autres Fonds propres libres	34'297'475	15'607'746	-5'546'703	44'358'517
Total Fonds propres libres	40'247'306	18'007'804	-5'546'703	52'708'407
Total Fonds propres	219'021'915	84'851'910	-72'278'679	231'595'147

3.3.18 Subventions reçues

L'allocation fédérale pour la recherche regroupe les subsides du FNS, des pôles de recherche nationaux (PRN) et du Secrétariat à l'éducation et la recherche (SER).

La subvention fédérale de base est répartie entre les universités en fonction des statistiques universitaires. Les critères déterminants sont : le nombre total d'étudiants, le nombre d'étudiants étrangers, le type de disciplines académiques (coefficient), les subventions reçues du FNS, du fonds de la Commission pour la technologie et l'innovation, les fonds de projets de l'Union européenne et des fonds de tiers publics ou privés. Elle est versée au DIP, puis reprise dans les comptes de l'Université.

	2012	2011r
Allocations fédérales pour la recherche	112'521'387	110'894'890
Subvention fédérale de base	89'855'904	84'939'610
Subvention fédérale d'égalité	284'879	429'442
Subventions de la Confédération	202'662'170	196'263'942

Par rapport aux états financiers 2011 publiés, les travaux de reclassification des fonds de l'Université permettant de respecter la distinction du passif du bilan entre les Fonds propres et les Fonds étrangers, selon les définitions prévues par les normes IPSAS, ont induit un « restatement » des subventions de la Confédération. Seuls les fonds répondant aux critères des fonds étrangers sont concernés par le principe des produits différés ce qui a induit une augmentation des allocations fédérales pour la recherche.

L'indemnité « État » est déterminée par la COB. Votée par le Grand Conseil sous la forme d'une loi, cette dernière fixe les objectifs assignés à l'Université et une enveloppe budgétaire annuelle sur une période quadriennale. L'indemnité cantonale est complétée, lors du vote annuel

du budget cantonal, par le financement en lien avec l'application des mécanismes salariaux (progression des annuités) et de l'indexation, au prorata du taux de subventionnement.

L'accord intercantonal universitaire (AIU) fixe les modalités de répartition de subvention basée sur le nombre d'étudiants inscrits dans les hautes écoles spécialisées (HES) et universités en Suisse. Chaque université reçoit une part de la subvention pour couvrir le coût des étudiants en provenance des autres cantons. L'Université de Genève participe aux charges des étudiants genevois inscrits dans d'autres universités en payant sa quote-part. Le résultat net de cet accord est enregistré dans les produits de l'Université.

Dans le cadre des collaborations universitaires romandes, il a été décidé de confier à l'Université de Genève l'École romande de pharmacie (ERP). Le canton de Vaud contribue à son financement et octroie ainsi une subvention annuelle de fonctionnement. La Convention expire en 2019.

Hormis les subventions de fonctionnement, l'Université bénéficie de subvention cantonale d'investissement au travers de deux mécanismes distincts : les crédits d'ouvrage et les crédits de programme. Ces derniers couvrent les besoins de l'Université pour le renouvellement notamment de son parc informatique et scientifique. Les premiers couvrent les besoins de l'Université pour l'acquisition de nouvelles installations ou de nouveaux développements. Ils font l'objet d'un projet de loi ad hoc. Une fois voté, le crédit est mis à disposition de l'Université par tranches annuelles, conformément au plan financier accompagnant la requête. Selon les schémas comptables IPSAS, les subventions d'investissement font l'objet d'un mécanisme de reprise dans le compte d'exploitation (voir point 3.2.13 « Subventions »).

	2012	2011
Indemnité État	323'684'749	322'840'237
Rétrocession bénéfice (25 %)	-1'510'235	-2'000'049
Subvention conditionnelle	-	1'331'281
Autres allocations État	296'400	562'644
Subventions État	322'470'914	322'734'113
Accord intercantonal universitaire	20'286'797	21'299'711
Allocation Canton de Vaud pour ERP	5'093'014	5'119'426
Autres allocations	15'453	45'023
Subventions autres cantons	25'395'264	26'464'159
Produits différés subventions d'investissement	22'669'766	15'862'937
Total subventions cantonales	370'535'944	365'061'209

Par rapport aux états financiers 2011 publiés, un ajustement de présentation a été apporté afin de mettre en évidence, d'une part, les subventions accordées par l'État de Genève et, d'autre part, les subventions accordées par les autres cantons. Cet ajustement de présentation ne modifie pas le total des subventions cantonales pour l'année 2011.

Visant à reconnaître les coûts de mise à disposition de ses bâtiments, l'État de Genève valorise un coût de loyer et octroie à l'Université une subvention équivalente. Ces opérations

n'impliquent aucun mouvement de trésorerie. Cette subvention cantonale entre donc dans la catégorie des subventions non monétaires.

La valeur comptable brute des bâtiments s'élève à CHF 1'214'592'750.22 en 2012 contre CHF 1'201'768'045.76 en 2011. Déduction faite des amortissements cumulés, la valeur comptable nette des bâtiments s'élève à CHF 723'732'854.76 en 2012 contre CHF 744'022'471.74 en 2011. Quant à la valeur des terrains, elle est évaluée à CHF 509'748'506.31 contre CHF 512'630'773.91 en 2011. Le taux d'intérêt correspond au taux moyen de la dette, de 2.5 % en 2012 et 2.75 % en 2011.

À noter que le calcul des intérêts et celui de la location « terrain » sont basés sur la valeur nette comptable au 1^{er} janvier de l'année n.

L'État de Genève assume des prestations de service bureau pour le paiement des salaires des collaborateurs de l'Université au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, ainsi que pour leur suivi en termes de santé. Visant à reconnaître ses coûts de gestion, il valorise le service bureau mis à disposition selon un forfait défini dans une convention tripartite (départements des finances et de l'instruction publique, de la culture et du sport et Université). Il octroie une subvention équivalente. Ces opérations n'impliquent aucun mouvement de trésorerie. Cette subvention cantonale entre donc dans la catégorie des subventions non monétaires.

	2012	2011
Amortissement bâtiment	35'098'325	35'923'490
Intérêts	18'600'562	19'363'492
Location terrains	12'815'769	14'097'346
Subvention non monétaire "bâtiments"	66'514'656	69'384'328
Prestations service bureau rémunération	750'000	750'000
Prestations service santé	30'000	30'000
Subvention non monétaire "Office du personnel de l'État"	780'000	780'000
Subventions non monétaires	67'294'656	70'164'328

Source : État de Genève, États financiers 2012

La catégorie des « autres subventions et dons » est composée d'un nombre très important de subventions incluant également celles à redistribuer. En plaçant un seuil de plus de cinq cents mille francs et en éliminant les subventions à redistribuer, 10 subventions et dons peuvent être mises en exergue parmi lesquelles on retrouve notamment la Fondation Louis Jeantet, la Société académique de Genève, la Ligue genevoise contre le cancer, la Fondation pour la recherche sur le diabète juvénile, la Fondation AXA, la Fondation Hans Wilsdorf, la Fondation Ernest Boninchi, la Fondation Leenards, l'institut de recherche Clayton et l'association Geneva Trading and Shipping. À relever qu'en termes de valeur, cette extraction représente environ 50 % du total.

	2012	2011r
Communauté européenne	17'991'079	16'963'348
Autres subventions et dons	32'963'463	38'992'773
Autres subventions	50'954'542	55'956'121

Par rapport aux états financiers 2011 publiés, les travaux de reclassification des fonds de l'Université permettant de respecter la distinction du passif du bilan entre les Fonds propres et les Fonds étrangers, selon les définitions prévues par les normes IPSAS, ont induit un « restatement » des autres subventions. Seuls les fonds répondant aux critères des fonds étrangers sont concernés par le principe de correspondance des charges et des revenus ce qui a induit une augmentation des autres subventions et dons.

Au total, par type de bailleur, l'Université a reçu les subventions suivantes au cours des exercices 2012 et 2011.

	2012	2011r
Subventions de la Confédération	202'662'170	196'263'942
Subventions État	322'470'914	322'734'113
Subventions autres cantons	25'395'264	26'464'159
Autres subventions	50'954'542	55'956'121
Total subventions monétaires	601'482'890	601'418'335
Subventions État non monétaires	67'294'656	70'164'328
Produits différés de subventions d'investissement	22'669'766	15'862'937
Total subventions non monétaires	89'964'422	86'027'265
Total des subventions reçues	691'447'311	687'445'600

3.3.19 Taxes universitaires

Entrent dans la catégorie des taxes universitaires, les taxes d'encadrement, les taxes fixes et les taxes HES. Les taxes universitaires au cours des exercices 2012 et 2011 s'élèvent à :

	2012	2011
Taxes d'encadrement	8'873'861	8'777'108
Taxes fixes	1'997'190	2'004'015
Taxes HES	992'278	858'067
Taxes universitaires	11'863'330	11'639'190

Le montant des taxes universitaires est resté inchangé en 2012 par rapport à 2011.

3.3.20 Autres écolages

Au titre des autres écolages, l'Université a prélevé les sommes suivantes en 2012 et 2011 :

	2012	2011
Inscriptions formation continue, sports, conférences	14'488'860	15'601'769
Auditeurs	49'250	46'301
Inscriptions aux cours d'été	1'086'059	1'111'558
Autres écolages	15'624'169	16'759'628

Sur les taxes d'inscription de formation continue, il est prélevé un pourcentage (7.5 %) visant à encourager et développer les programmes de formation continue. Pour 2012, la participation de la formation continue s'élève à CHF 899'499.38 contre CHF 923'992.70 en 2011.

3.3.21 Prestations de services et ventes

Cette catégorie enregistre les produits provenant de contreprestations, notamment les produits issus des prestations réalisées par la section de médecine dentaire, les mandats avec des tiers, ainsi que les prestations de service. Les produits suivants ont été enregistrés en 2012 et 2011 :

	2012	2011
Recettes dentaires	5'639'647	5'234'729
Location et entretien de matériel	173'414	127'966
Analyses	665'874	704'208
Mise à disposition de personnel	242'927	439'388
Prestations informatiques	338	575'369
Publicité	355'080	416'101
Autres prestations de services	11'149'141	7'354'646
Mandats avec tiers	10'483'434	11'838'863
Matériels, travaux imprimerie, livres, publications	2'212'319	2'426'735
Émoluments	229'335	225'936
Prestations de services et ventes	31'151'510	29'343'942

3.3.22 Dédommagements de tiers

Les dédommagements de tiers comprennent notamment des cotisations de prestations complémentaires en cas de maladie, d'accident ou de grossesse, versées par les caisses de chômage, des indemnités de l'assurance-accident et militaire.

Les dédommagements de tiers se sont élevés en 2012 et 2011 à :

	2012	2011
Personnel mobilisé	121'766	136'119
Invalidité	237'622	104'226
Accident	684'839	533'100
Maternité	2'065'174	1'909'682
Remboursements, assurances	1'289'745	1'297'529
Dédommagement de tiers	4'399'146	3'980'655

3.3.23 Charges de personnel

Quel que soit le bailleur (source de financement), l'Université emploie deux types de collaborateurs : le personnel enseignant et le personnel administratif et technique. Les charges de personnel sont composées des éléments suivants :

	2012	2011
Traitements personnel administratif et technique	156'149'886	157'235'892
Traitements personnel enseignant	293'424'860	286'088'094
Salaires	449'574'746	443'323'986
Assurances sociales	37'454'404	34'640'826
Assurance maladie et accidents	1'429'411	1'417'709
Charges sociales	38'883'814	36'058'535
Caisses de pension et de prévoyance	52'702'491	49'229'661
Total "masse salariale"	541'161'051	528'612'182
PLEND	1'278'230	2'860'645
Autres charges de personnel	1'079'416	986'568
Autres charges de personnel	2'357'646	3'847'214
Charges de personnel	543'518'697	532'459'395

Dans le cadre du projet d'adaptation et de consolidation des systèmes d'information de l'Université (Lois 10445 et 10446), des charges salariales de CHF 1'402'541.10 ont fait l'objet d'une activation en 2012 dans les immobilisations contre CHF 1'455'119.25 en 2011.

Toutes sources de financement confondues, l'effectif global des collaborateurs en équivalent temps plein (ETP), ainsi qu'en nombre de personnes, est le suivant :

	2012		2011	
	Postes	Personnes	Postes	Personnes
Corps professoral	496.5	649	464.7	595
Collaborateurs enseignement et recherche	2'246.0	3'427	2'197.5	3'355
Personnel administratif et technique	1'560.8	1'928	1'506.4	1'887
Total	4'303.2	6'004	4'168.6	5'837

3.3.24 Biens, services et marchandises

La décomposition des biens, services et marchandises met en évidence les éléments suivants :

	2012	2011
Prestations de services, frais de gestion	30'926'801	34'041'209
Honoraires et mandats externes	30'926'801	34'041'209
Entretiens immeubles	402'535	407'108
Entretiens mobiliers	4'068'214	3'728'201
Entretien des biens mobiliers et immobiliers	4'470'749	4'135'309
Loyers, fermages et redevances	5'928'130	6'017'217
Total loyers	5'928'130	6'017'217
Fournitures et livres	14'069'689	11'978'971
Matériel consommable	1'610'969	2'296'601
Eau, énergie et combustible	440'146	343'665
Frais de laboratoires	24'322'616	22'912'044
Frais divers	358'558	432'106
Fournitures et prestations diverses	40'801'978	37'963'386
Frais déplacement, réceptions et conférences	11'988'997	12'044'410
Biens, services et marchandises	94'116'656	94'201'532

À relever que, pour des raisons de transparence, la location des bâtiments dont le propriétaire juridique est l'État de Genève et le service bureau en lien avec la gestion des traitements des collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail de droit public, sont présentés séparément. Pour de plus amples informations quant aux modalités de valorisation, il faut se référer à la note 3.3.18 « Subventions reçues ».

3.3.25 Subventions accordées

L'Université a accordé en 2012 et 2011 les subventions suivantes :

	2012	2011
Fondation romande de santé au travail	819'000	819'000
Subvention CUSO	518'047	526'165
Commission des taxes fixes	85'347	86'492
Taxes allouées à la BGE	887'386	877'711
Subvention à la crèche	2'732'450	2'734'158
Bourses et subventions aux étudiants	6'240'512	5'912'626
Subventions à la recherche	4'580'495	3'405'347
Fondation autonome de théologie	1'404'324	1'401'902
Fondation pour la recherche médicale	713'000	713'000
Archives Piaget	287'000	287'000
Cours préparatoire de Fribourg	-	102'250
Subventions accordées	18'267'561	16'865'651

Parmi les subventions à la recherche, l'Université octroie des subventions à des institutions tierces faisant partie d'une opération conjointe, comme par exemple la subvention octroyée dans le cadre de la coopération avec la Russie en tant que « leading house » du programme ou celle accordée au Triangle Azur.

3.3.26 Résultat financier lié aux portefeuilles mobilier et immobilier

Le résultat financier intègre les opérations liées au portefeuille de titres mobiliers, ainsi qu'à celles liées aux immeubles de placement détenus, soit via des sociétés immobilières, soit en nom propre. Le résultat financier se compose non seulement des opérations de vente et d'achat desquelles découlent des pertes ou des bénéfices réalisés mais aussi des opérations de nature comptable visant à évaluer à leur juste valeur les titres mobiliers, d'une part, et, d'autre part, les immeubles de placement. Ces dernières opérations induisent des pertes ou des gains latents.

La décomposition des opérations financières met en évidence les éléments suivants pour le portefeuille mobilier en 2012 :

Valeur des titres 2012	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2012 c=b-a	2011 d	
Fonds de recherche	208'673'357	216'455'421	7'782'064	-12'570'845	20'352'909
Couverture de change	-	-	179'334	45'589	133'745
Fonds universitaires avec chartes	36'088'183	37'752'854	1'664'671	307'748	1'356'922.24
Total portefeuille mobilier	244'761'540	254'208'274	9'626'069	-12'217'507	21'843'576

L'écart de CHF 179'334 présenté sous la ligne « couverture de change » représente l'écart entre le taux de change contractuellement fixé USD / CHF et le taux de change au 31 décembre 2012 appliqué à l'achat à terme de monnaie achetée. Le détail de la couverture est présenté dans la note 3.3.3 « Placements financiers ».

Résultats financiers 2012	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	13'576'663	9'321'510	-4'255'153	2'199'565	11'521'075
Couverture de change	780'041	1'066'307	286'266		1'066'307
Fonds universitaires avec chartes	51'613	1'682'649	1'631'036	3'789	1'686'438
Total portefeuille mobilier	14'408'317	12'070'466	-2'337'851	2'203'354	14'273'820

Quant à 2011, les opérations financières se présentent de la manière suivante :

Valeur des titres 2011	Valeur acquisition a	Valeur boursière b	Écart		Gains / Pertes latentes e=c-d
			2011 c=b-a	2010 d	
Fonds de recherche	171'167'995	158'597'150	-12'570'845	-4'637'612	-7'933'233
Couverture de change			45'589	-	45'589
Fonds universitaires avec chartes	34'545'319	34'853'067	307'748	1'386'608	-1'078'860
Total portefeuille mobilier	205'713'314	193'450'217	-12'217'508	-3'251'004	-8'966'504

Résultats financiers 2011	Opérations sur ventes			Intérêts & Dividendes d	Produits réalisés e=b+d
	Pertes a	Bénéfices b	Résultat c=b-a		
Fonds de recherche	2'371'327	3'310'992	939'665	6'272'866	9'583'858
Couverture de change	903'668	1'256'068	352'400		1'256'068
Fonds universitaires avec chartes	1'028'002	1'414'785	386'783	409'369	1'824'154
Total portefeuille mobilier	4'302'996	5'981'845	1'678'849	6'682'234	12'664'079

Concernant le portefeuille immobilier, les opérations financières sont présentées dans la note 3.3.7 « Immeubles de placement ».

3.3.27 Charges et produits financiers

Quant aux produits et charges financières, ils incluent les éléments suivants :

	2012	2011
Pertes réalisées portefeuille mobilier	14'408'317	4'302'996
Frais de gestion portefeuille mobilier	503'959	786'004
Charges immeubles de placement	3'451'767	2'117'544
Charges financières réalisées	18'364'043	7'206'544
Produits réalisés portefeuille mobilier	14'273'820	12'664'079
Produits immeubles de placement	2'626'185	2'616'340
Produits financiers hors vente immeubles de placement	16'900'005	15'280'419
Plus-value sur vente immeubles de placement	7'964'892	
Produits financiers réalisés	24'864'897	15'280'419
Résultat financier réalisé	6'500'854	8'073'875

3.3.28 Charges et revenus non monétaires

Les charges et les revenus non monétaires se décomposent ainsi :

	2012	2011
Amortissements	33'218'232	25'256'104
Pertes et ajustement provisions sur débiteurs douteux	228'223	108'489
Constitution de provisions	2'089'908	5'863'883
Variation impôt différé sur immeuble de placement	473'263	402'635
Subvention d'investissement	2'214'923	5'466'639
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	8'966'504
Ajustement des valeurs nettes comptables des immobilisations	7'635'285	-26'355
Charges non monétaires	45'859'834	46'037'898
Utilisation de provisions	4'164'344	5'383'835
Dissolution de provisions	362'145	627'938
Gains latents immeubles de placement	2'097'807	1'827'000
Gains latents portefeuille mobilier	21'843'576	-
Revenus non monétaires	28'467'872	7'838'773
Variation nette	17'391'962	38'199'125

3.3.29 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de l'Université sont le recteur, les vice-recteurs, le secrétaire général, les doyens des facultés, les directeurs de l'administration centrale. La rémunération globale des principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminé sur une base d'équivalent temps plein (ETP) se présente comme suit :

- Rémunération de CHF 3'321'851 en 2012 contre CHF 3'026'071 en 2011.
- 22 personnes pour un nombre de postes de 21.7 ETP en 2012 contre 23 personnes pour un nombre de postes de 22.5 ETP en 2011.

À relever qu'avec son renouvellement en juillet 2011, le Rectorat s'est doté d'un membre supplémentaire. Par ailleurs, en ce qui concerne la rémunération des doyens des facultés, seule l'indemnité de direction a été prise en considération.

3.3.30 Litiges en cours

Litige avec la commune du Grand-Saconnex : la commune a déposé une action en justice contre le Pool POM au motif de malfaçons dans le cadre de la construction du complexe scolaire de la campagne du Pommier. La valeur litigieuse est de CHF 4'454'949.65. Dans son jugement du 29 octobre 2009, le Tribunal de première instance a déclaré irrecevable l'appel en cause du Pool

POM contre onze intervenants potentiellement responsables d'un défaut dont l'ancien Centre universitaire d'études des problèmes de l'énergie (CUEPE). Le Pool POM a formé appel contre ce jugement qui a été rejeté par la Cour de justice en date du 21 mai 2010. Pour mémoire, le CUEPE avait souscrit une assurance RC auprès de la Nationale Suisse Assurance qui, en l'état, a réservé sa couverture d'assurance mais a tout de même, à titre de précaution, mandaté un avocat. Depuis, l'Université n'a pas connaissance d'éléments nouveaux. À ce stade de la procédure, l'Université estime que les conditions fixées par les normes IPSAS pour enregistrer une provision pour risques et charges ne sont pas remplies.

Parmi les autres litiges, il faut relever en particulier :

- Deux litiges liés à la rémunération de collaborateurs dont un a induit la constitution d'une provision.
- Un litige en lien avec des dommages exigés par un patient de la Section de médecine dentaire qui a fait l'objet d'une constitution de provision.
- Plusieurs autres litiges de moindre importance sont en cours de traitement par le secteur des affaires juridiques de l'Université sans impliquer à ce stade une procédure judiciaire. Ils présentent un risque potentiel financier insignifiant pour l'Université.

3.3.31 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers individuels de l'Université, ainsi que ceux des SI dans lesquelles l'Université exerce un contrôle exclusif à 100% (pourcentages de contrôle et d'intérêt). Il s'agit des entités suivantes :

- La SI « 15 rue Pictet de Rochemont ».
- La SI « Les Roseaux ».
- La SI « Radiosa ».
- La SI « 8 route de St Julien ».
- La SI « 7 rue du 31 Décembre ».

Les sociétés immobilières sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les tableaux suivants présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du bilan de l'exercice 2012.

Bilan au 31 décembre 2012	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
Actif						
Liquidités	26'658'948	447'294	27'106'242	340'000	340'000	27'106'242
Placements financiers	257'084'659	-	257'084'659	-	2'876'385	254'208'274
Immeubles de placement en vente	28'395'000	-	28'395'000	-	-	28'395'000
Débiteurs avec contrepartie	38'447'225	270'604	38'717'829	-	-	38'717'829
Débiteurs sans contrepartie	26'094'992	92'948	26'187'940	-	-	26'187'940
Actifs transitoires	5'272'634	12'279	5'284'913	-	-	5'284'913
Stocks	576'365	-	576'365	-	-	576'365
Total actifs circulants	382'529'823	823'125	383'352'948	340'000	3'216'385	380'476'563
Immeubles de placement	35'253'001	-	35'253'001	34'920'000	-	70'173'001
Immobilisations corporelles	74'507'038	34'920'000	109'427'038	-	34'920'000	74'507'038
Immobilisations incorporelles	3'129'766	-	3'129'766	-	-	3'129'766
Immobilisations en cours	4'204'465	-	4'204'465	-	-	4'204'465
Subvention d'investissement constatée d'avance	-56'979'817	-	-56'979'817	-	-	-56'979'817
Autres actifs financiers	99'144	-	99'144	-	-	99'144
Total actifs immobilisés	60'213'595	34'920'000	95'133'595	34'920'000	34'920'000	95'133'595
Total actif	442'743'418	35'743'125	478'486'543	35'260'000	38'136'385	475'610'158
Passif			-			
Créanciers avec contrepartie	14'141'503	12'021	14'153'524	-	-	14'153'524
Créanciers sans contrepartie	1'071'630	27'412	1'099'042	-	-	1'099'042
Passifs transitoires	12'250'140	6'000	12'256'140	-	-	12'256'140
Fonds affectés à la recherche	157'222'903	-	157'222'903	-	-	157'222'903
Emprunts hypothécaires - part à court terme	1'755'000	963'800	2'718'800	-	-	2'718'800
Total fonds étrangers à court terme	186'441'176	1'009'233	187'450'409	-	-	187'450'409
Emprunts hypothécaires - part à long terme	-	5'678'385	5'678'385	2'876'385	-	2'802'000
Impôts différés	-	6'693'266	6'693'266	-	-	6'693'266
Provisions	15'863'086	-	15'863'086	-	-	15'863'086
Part subvention à restituer à échéance COB	1'510'235	-	1'510'235	-	-	1'510'235
Total fonds étrangers à long terme	17'373'321	12'371'651	29'744'971	2'876'385	-	26'868'587
Total fonds étrangers	203'814'497	13'380'884	217'195'381	2'876'385	-	214'318'996
Fonds d'innovation et de développement	20'131'333	-	20'131'333	-	-	20'131'333
Autres fonds propres affectés	198'300'169	-	198'300'169	-	-	198'300'169
Part subvention non dépensée	1'812'281	-	1'812'281	-	-	1'812'281
Autres fonds propres libres	18'685'139	22'362'241	41'047'380	340'000	340'000	41'047'380
Total fonds propres	238'928'922	22'362'241	261'291'163	340'000	340'000	261'291'163
Total passif	442'743'418	35'743'125	478'486'543	3'216'385	340'000	475'610'158

Les tableaux suivants présentent les opérations de consolidation pour l'établissement du compte d'exploitation pour l'exercice 2012.

Compte d'exploitation au 31 décembre 2012	Comptes individuels		Total	Éliminations		Comptes consolidés
	Université	Sociétés immobilières		débit	crédit	
Produits d'exploitation	755'857'237	2'031'125	757'888'362	2'031'125		755'857'237
Charges d'exploitation	756'603'458	2'396'302	758'999'760		2'396'302	756'603'458
Résultat net d'exploitation	-746'221	-365'177	-1'111'399	-2'031'125	2'396'302	-746'221
Revenus financiers	14'273'820	-	14'273'820			14'273'820
Gains latents portefeuille mobilier	21'843'576	-	21'843'576			21'843'576
Produits immeubles de placement	8'942'148	-	8'942'148	382'196	2'031'125	10'591'077
Gains latents immeubles de placement	-30'193	2'128'000	2'097'807			2'097'807
Produits financiers	45'029'351	2'128'000	47'157'351	382'196	2'031'125	48'806'280
Pertes réalisées portefeuille mobilier	14'408'317	-	14'408'317			14'408'317
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-			-
Frais de gestion portefeuille mobilier	503'959	-	503'959			503'959
Charges immeubles de placement	924'829	172'832	1'097'660	2'396'302	42'196	3'451'767
Charges financières	15'837'105	172'832	16'009'936	2'396'302	42'196	18'364'043
Résultat financier	29'192'246	1'955'168	31'147'414	-2'778'498	2'073'320	30'442'237
Résultat net	28'446'025	1'589'991	30'036'016	-4'809'622	4'469'622	29'696'016

3.3.32 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées sont des entités dans lesquelles l'Université est représentée de manière institutionnelle (participation officielle) dans l'organe suprême de direction.

Sur la base de l'inventaire des entités proches de l'Université, pour identifier les participations officielles dans des entités tierces, les indices suivants ont été retenus :

- L'Université est membre fondateur.
- Il existe une présence « ex-officio » d'un membre dirigeant de l'Université dans l'organe suprême de l'entité et l'Université est le bénéficiaire principale des contributions de l'entité.
- Dans un domaine spécifique, l'Université est le bénéficiaire exclusif des contributions de l'entité.
- Il existe une participation au capital de l'entité ou des apports financiers dans le cadre d'un partenariat.

Le pourcentage de contrôle exprime le ratio entre les représentants officiels de l'Université et le nombre total des membres de l'organe suprême de l'entité tierce. Pour dénombrer les représentants officiels de l'Université, seuls les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail à durée indéterminée ont été pris en considération. Pour les collaborateurs hospitalo-universitaires, deux cas de figure ont été appréhendés. Si les HUG et l'Université sont partenaires dans une entité tierce donnée, la représentation d'un collaborateur hospitalo-universitaire est partagée à part égale entre les deux institutions. Si les HUG ne sont pas partenaires de l'Université dans une entité tierce donnée, le représentant de la Faculté de Médecine de l'Université est considéré comme un représentant purement universitaire et ceci indépendamment de son taux d'activité au sein de l'Université.

L'Université exerce un contrôle exclusif sur les entités suivantes :

Fondation Fonds Général de l'Université	Fondation de droit privé Société académique Genève	64
Fondation Ernst et Lucie Schmidheiny	Fondation de droit privé Famille	43
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	Fondation de droit privé	33
Fondation Ernest Boninchi	Fondation de droit privé	20
Fondation Université du 3ème âge de Genève	Fondation de droit privé	17
SI Avenue Pictet-de-Rochemont 15 SA	Société anonyme	100
SI Les Roseaux SA	Société anonyme	100
SI Radiosa C SA	Société anonyme	100
SI Route de Saint-Julien 8 SA	Société anonyme	100
SI Rue du XXI-Décembre 7 SA	Société anonyme	100

L'Université exerce un contrôle conjoint sur les entités suivantes :

Nom	Forme juridique	Partenaires de l'UniGE	% contrôle
Institut Confucius de Genève	Association	Université Renmin (Pékin), Hanban	50
Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire (AGEMEL)	Association	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, État GE	33
Fondation Archives Jean Piaget	Fondation de droit privé	Société académique Genève, famille	50
Fondation Centre de recherches médicales Carlos et Elsie de Reuter	Fondation de droit privé	HUG	44
Fondation pour recherches médicales	Fondation de droit privé	État GE, HUG et Association pour recherches médicales	39
Fondation de la Cité Universitaire de Genève	Fondation de droit privé	Ville GE et État GE	31
Fondation Artères	Fondation de droit privé	HUG	25
Fondation Dialogue des Savoirs	Fondation de droit privé	UNIZH, UNIL et UNINE	25
Fondation Institut Suisse de Bioinformatique (SIB)	Fondation de droit privé	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI et HUG	25
Fondation Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS)	Fondation de droit privé	UNIL, École hôtelière, État de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL; CIO et IMD Business School	12

Nom	Forme juridique	Partenaires de l'UniGE	% contrôle
Fondation Institut universitaire romand de santé au travail	Fondation de droit privé	État GE, État Vaud, UNIL et autres cantons latins	9
Réseau suisse des études internationales (SNIS, ex RUIG)	Société simple	IHEID	33
Centre de modélisation scientifique avancée (CADMOS)	Société simple	UNIL, EPFL	33
Centre de créativité de Genève	Société simple	HES, État GE	33
SwissSIMS	Société simple	UNIL, UNIBE, ETHZ	25
HARPS-N	Société simple	Harvard, St Andrews, Edimburgh, Belfast et INAF	25
Centre d'Imagerie Biomédicale (CIBM)	Société simple	UNIL, EPFL, HUG, CHUV	20
Vital-IT	Société simple	UNIBE, UNIFR, UNIL et EPFL	20
ESPRESSO	Société simple	UNI BE, INAF, UNI Porto, UNI Lisbonne et institut astrophysique Canaries	14

3.3.33 Participation dans la société CIBM

La société Centre d'imagerie biomédicale (CIBM) est une société simple composée du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Université de Lausanne (UNIL) et l'Université de Genève, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire. Elle a été créée dans le but d'acquérir en commun des équipements scientifiques, d'en assurer la maintenance et de les mettre à disposition des partenaires, en fonction des projets scientifiques soumis.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CIBM. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques. En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses de fonctionnement ou d'acquisition attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement du CIBM sont comptabilisées en charge de fonctionnement au cours de l'exercice concerné.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses du CIBM et la contribution de l'Université en 2011.

	2011		2010	
		dont UNIGE		dont UNIGE
Charges de personnel	5'335'287	979'946	5'008'786	956'797
Frais de déplacement, de repas, d'hôtel et de formation	225'192	20'078	124'340	11'977
Matériels consommables et entretien	972'832	747	834'366	100'194
Autres matériels	360'705	8'764	567'452	72'637
Dépenses de fonctionnement	6'894'016	1'009'535	6'534'943	1'141'605
Équivalent d'une location	1'024'945	18'061	1'024'945	18'061
Total	7'918'961	1'027'596	7'559'889	1'159'666

À relever que les données 2012 du CIBM ne sont pas encore disponibles.

3.3.34 Participation dans la société CADMOS

L'EPFL, l'UNIL et l'Université de Genève ont créé le centre lémanique de calcul à haute performance (Center for Advanced Modelling Science, CADMOS). Grâce à l'acquisition d'un ordinateur capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance, le projet constitue une plateforme technologique de première importance au service des trois institutions partenaires, doté d'un budget total de 24 millions de francs sur la période 2010 à 2012, dont 8 millions de francs représentent les apports de l'Université de Genève. Dans cette perspective, une société simple, dont tous les membres exercent une responsabilité solidaire, a été créée en début d'année 2010.

La contribution financière apportée par chacun des partenaires ne leur donne pas droit d'utiliser proportionnellement les infrastructures de CADMOS. L'accès aux infrastructures dépend des projets proposés par les partenaires qui font l'objet d'une sélection sur des critères d'intérêts scientifiques.

Concernant la participation à l'étape n°1 de CADMOS, l'année 2012 aura été marquée par le versement de la dernière contribution (CHF 108'000) à l'acquisition de l'ordinateur capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/P) et par sa désinstallation complète en fin d'année. Sur la période 2010 à 2012, les apports cumulés se sont montés à CHF 7'970'629.30, entièrement financés par la loi 10515 votée par le Grand Conseil.

Souhaitant prolonger leur collaboration, les trois partenaires lémaniques ont acquis un ordinateur de nouvelle génération capable d'effectuer un calcul scientifique à très haute performance (BG/Q) et se sont entendus sur les apports financiers respectifs. La contribution de l'Université s'élève à CHF 2'123'432 dont le paiement est étalé jusqu'en 2016. En 2012, le versement réalisé par l'Université à l'EPFL s'est élevé à CHF 637'000.

En ce qui concerne la reconnaissance des opérations dans les états financiers de l'Université, toutes les dépenses d'acquisition, attribuées à l'Université sur la base de sa contribution au financement de CADMOS, sont comptabilisées au cours de l'exercice concerné dans les immobilisations corporelles. À cette dépense s'ajoute un montant de CHF 416'293.80 enregistré dans le compte d'exploitation au titre notamment de la prise en charge d'une chaire et du soutien technique.

Dans la mesure où les données financières ne sont pas encore disponibles pour l'exercice 2012, le tableau ci-dessous présente les dépenses de CADMOS pour les années 2010 et 2011 :

	2011	dont UNIGE	2010	dont UNIGE
Chaires	1'044'082	363'740	61'003	-
Support CADMOS	232'525	-	99'235	57'515
Autres dépenses	121'570	52'554	24'772	-
Leasing et frais installation	3'868'561	3'868'561	3'994'068	3'994'068
Exploitation sans leasing	718'410	-	682'670	-
Total	5'985'147	4'284'855	4'861'748	4'051'583

3.3.35 Contrats de location

Afin de faire face aux besoins non satisfaits par la mise à disposition de locaux par l'État de

Genève, l'Université a conclu des baux à loyer avec des tiers privés. Au 1^{er} janvier 2013, tous les baux ont été repris par l'État de Genève.

Le tableau ci-dessous présente la situation des baux à loyer au 31 décembre 2012, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le bail avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des baux à loyer.

Bailleur	Adresse	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Wincasa	28, bd Pont d'Arve	120'504	31.12.12	12 mois de loyers.	Baux repris par l'État de Genève dès 1.1.2013
Régie du Rhône	10, Conseil-Général	52'968	31.12.12	12 mois de loyers. Dès la 4 ^{ème} année, 6 mois de loyers.	Baux repris par l'État de Genève dès 1.1.2013
Régie du Rhône / Protir SA	16, Voie-Creuse	251'256	31.12.12	Dès la sixième année, 12 mois de loyers. Indemnité complémentaire de CHF 3'000.	Baux repris par l'État de Genève dès 1.1.2013
Total des contrats de location		424'728			

3.3.36 Contrats de leasing

Les contrats de leasing des photocopieuses sont exclusivement des contrats de location simple, incluant l'entretien et la maintenance afin d'optimiser leur exploitation. L'Université n'a pas conclu de contrat de leasing prévoyant un transfert de propriété à leur échéance.

Le tableau ci-dessous présente la situation des contrats au 31 décembre 2012, notamment le coût annuel, les pénalités si l'Université souhaitait interrompre le contrat avant l'échéance, ainsi que les principales conditions de prolongation des contrats.

	Bailleur	Coûts annuels	Échéance	Pénalités	Commentaires
Court terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	251'695	31.12.13	12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation.
		251'695			
Moyen terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	193'880	31.12.15	12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation.
	Total	193'880			
Long terme	Canon, OCE, Ricoh, Xerox, Faigle, Graphax, GE Capital, Darest, Devillard	277'300	31.12.17	12 mois	Contrats annuels avec délai de résiliation.
	Total	277'300			
Total des contrats de leasing		722'875			

Les pénalités sont évaluées sur 12 mois lorsque la date de fin de contrat se situe au-delà du 31 décembre 2012, sur le nombre de mois effectif lorsque l'échéance est en 2013.

4. Retraitement des états financiers 2011

Bilan

au 1 janvier 2011

Actif

		2010 publié	Retraitement	2010 Retraité
Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	46'842'109	-	46'842'109
	Placements financiers	210'754'206	-	210'754'206
	Débiteurs avec contrepartie	14'384'245	-	14'384'245
	Débiteurs sans contrepartie	25'088'730	-	25'088'730
	Actifs transitoires	4'728'362	-	4'728'362
	Stocks	508'000	-	508'000
	Total actifs circulants	302'305'652	-	302'305'652
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	106'978'193	-	106'978'193
	Immobilisations corporelles	67'027'526	-	67'027'526
	Immobilisations incorporelles	1'184'468	-	1'184'468
	Immobilisations en cours	1'490'480	-	1'490'480
	Subvention investissement constatée d'avance	-49'234'013	-	-49'234'013
	Autres actifs financiers	103'054	-	103'054
	Total actifs immobilisés	127'549'708	-	127'549'708
	Total actif	429'855'360	-	429'855'360

Passif

Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie	9'430'640	-	9'430'640
	Créanciers sans contrepartie	2'481'986	-	2'481'986
	Passifs transitoires	53'881'639	-47'873'210	6'008'429
	Fonds affectés à la recherche	195'541'842	-35'372'410	160'169'432
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	113'000	-	113'000
	Total fonds étrangers à court-terme	261'449'106	-83'245'619	178'203'486
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	5'633'800	-	5'633'800
	Impôts différés	5'817'368	-	5'817'368
	Provisions	18'447'557	-	18'447'557
	Part subvention à restituer à échéance COB	2'731'234	-	2'731'234
	Total fonds étrangers à long-terme	32'629'958	-	32'629'958
	Total fonds étrangers	294'079'064	-83'245'619	210'833'444
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	9'392'074	-	9'392'074
	Autres fonds propres affectés	120'434'391	48'948'144	169'382'535
	Part subvention non dépensée	5'949'831	-	5'949'831
	Autres fonds propres libres	-	34'297'475	34'297'475
	Total fonds propres	135'776'296	83'245'619	219'021'915
	Total passif	429'855'360	-	429'855'360

Bilan		2011	Retraitement	2011
au 31 décembre 2011		publié		Retraité
Actif				
Actifs circulants	Liquidités et équivalents de liquidités	63'543'266	-	63'543'266
	Placements financiers	193'450'217	-	193'450'217
	Débiteurs avec contrepartie	19'459'424	-	19'459'424
	Débiteurs sans contrepartie	27'978'146	-	27'978'146
	Actifs transitoires	4'315'763	-	4'315'763
	Stocks	821'451	-	821'451
	Total actifs circulants	309'568'266	-	309'568'266
Actifs immobilisés	Immeubles de placement	108'805'193	-	108'805'193
	Immobilisations corporelles	71'141'215	-	71'141'215
	Immobilisations incorporelles	1'716'167	-	1'716'167
	Immobilisations en cours	4'363'183	-	4'363'183
	Subvention investissement constatée d'avance	-54'764'894	-	-54'764'894
	Autres actifs financiers	98'934	-	98'934
	Total actifs immobilisés	131'359'798	-	131'359'798
Total actif		440'928'065	-	440'928'065
Passif				
Fonds étrangers	Créanciers avec contrepartie	8'379'838	-	8'379'838
	Créanciers sans contrepartie	1'029'587	-	1'029'587
	Passifs transitoires	63'125'603	-54'314'954	8'810'649
	Fonds affectés à la recherche	189'655'806	-33'427'715	156'228'091
	Emprunts hypothécaires - part à court terme	113'000	-	113'000
	Total fonds étrangers à court-terme	262'303'835	-87'742'669	174'561'165
	Emprunts hypothécaires - part à long terme	5'520'800	-	5'520'800
	Impôts différés	6'220'003	-	6'220'003
	Provisions	18'299'667	-	18'299'667
	Part subvention à restituer à échéance COB	4'731'283	-	4'731'283
Total fonds étrangers à long-terme	34'771'752	-	34'771'752	
Total fonds étrangers	297'075'587	-87'742'669	209'332'917	
Fonds propres	Fonds d'innovation et de développement	11'408'343	-	11'408'343
	Autres fonds propres affectés	124'094'245	43'384'152	167'478'397
	Part subvention non dépensée	8'349'890	-	8'349'890
	Autres fonds propres libres	-	44'358'517	44'358'517
	Total fonds propres	143'852'478	87'742'669	231'595'147
Total passif		440'928'065	-	440'928'065

Compte d'exploitation

au 31 décembre 2011

		2011	Retraitement	2011
		publié		Retraité
Produits d'exploitation				
	Subventions reçues	682'948'550	4'497'050	687'445'600
	Taxes universitaires	11'639'190	-	11'639'190
	Autres écolages	16'759'628	-	16'759'628
	Prestations de services et ventes	29'343'942	-	29'343'942
	Dédommagement de tiers	3'980'655	-	3'980'655
	Recettes diverses	978'363	-	978'363
	Dissolution de provision	627'938	-	627'938
	Produits d'exploitation	746'278'266	4'497'050	750'775'316
Charges d'exploitation				
	Charges de personnel	532'459'395	-	532'459'395
	Biens, services, marchandises	94'201'532	-	94'201'532
	Charges bâtiments & service bureau	70'164'328	-	70'164'328
	Amortissements	25'256'104	-	25'256'104
	Pertes sur débiteurs	189'446	-	189'446
	Subventions accordées	16'865'651	-	16'865'651
	Charges d'exploitation	739'136'455	-	739'136'455
	Résultat net d'exploitation	7'141'811	4'497'050	11'638'861
Produits financiers				
	Produits réalisés portefeuille mobilier	12'664'079	-	12'664'079
	Gains latents portefeuille mobilier		-	-
	Produits immeubles de placement	2'616'340	-	2'616'340
	Gains latents immeubles de placement	1'827'000	-	1'827'000
	Produits financiers	17'107'419	-	17'107'419
Charges financières				
	Pertes réalisées portefeuille mobilier	4'302'996	-	4'302'996
	Pertes latentes portefeuille mobilier	8'966'504	-	8'966'504
	Frais de gestion portefeuille mobilier	786'004	-	786'004
	Charges immeubles de placement	2'117'544	-	2'117'544
	Charges financières	16'173'048	-	16'173'048
	Résultat financier	934'371	-	934'371
	Résultat net	8'076'182	4'497'050	12'573'232

Tableau de flux de trésorerie

au 31 décembre 2011

		2011	Retraitement	2011
		publié		Retraité
Activités d'exploitation	Résultat net de l'exercice	8'076'182	4'497'050	12'573'232
	+/- charges & revenus non monétaires	38'199'125	-	38'199'125
	+/- charges & produits financiers	-8'073'875	-	-8'073'875
	Capacité d'autofinancement	38'201'432	4'497'050	42'698'482
	Titres de placement	-3'175'929	-	-3'175'929
	Débiteurs subventions	-3'207'797	-	-3'207'797
	Autres débiteurs	-5'492'998	-	-5'492'998
	Actifs transitoires	412'599	-	412'599
	Créanciers / Fournisseurs	-503'151	-4'497'050	-5'000'201
	Passifs transitoires	9'243'964	-	9'243'964
	Subvention à la recherche	-5'859'681	-	-5'859'681
	Variation des immobilisations	-32'709'952	-	-32'709'952
	Variation de l'actif d'exploitation net	-41'292'944	-4'497'050	-45'789'994
	Flux de trésorerie des activités d'exploitation	-3'091'512	-	-3'091'512
Activités d'investissement	Subventions d'investissement reçues	33'028'333	-	33'028'333
	Dépenses d'investissement	-32'709'952	-	-32'709'952
	Flux de trésorerie des activités d'investissement	318'381	-	318'381
Activités de financement	Produits financiers	15'280'419	-	15'280'419
	Charges financières	-7'206'544	-	-7'206'544
	Titres de placements	11'513'413	-	11'513'413
	Variation emprunts hypothécaires	-113'000	-	-113'000
	Flux de trésorerie des activités de financement	19'474'289	-	19'474'289
	Variation nette des liquidités	16'701'157	-	16'701'157
Variation des liquidités	Liquidités en début de période	46'842'109	-	46'842'109
	Liquidités en fin de période	63'543'266	-	63'543'266

Tableau de variation des Fonds propres

au 31 décembre 2011

	Solde au 01.01	Résultat net	Autres Fonds propres libres	FID	Autres FPA	Solde au 31.12
Fonds propres affectés	178'774'609	-	-	2'016'269	-1'904'138	178'886'740
Fonds d'innovation et de développement (FID)	9'392'074			2'016'269		11'408'343
Fonds universitaires avec chartes	117'789'553				-4'833'845	112'955'707
Autres Fonds propres affectés (FPA)	51'592'983				2'929'707	54'522'690
Fonds propres libres	40'247'306	12'573'232	3'487'958	-3'600'088	-	52'708'407
Part de subvention non dépensée	5'949'831	6'000'147		-3'600'088		8'349'890
Autres Fonds propres libres	34'297'475	6'573'085	3'487'958			44'358'517
Total Fonds propres	219'021'916	12'573'232	3'487'958	-1'583'819	-1'904'138	231'595'147
Fonds propres reportés	5'949'831	8'076'182	-	-3'600'088	-2'076'035	8'349'890
Part de subvention non dépensée	5'949'831	6'000'147		-3'600'088		8'349'890
Autres fonds propres libres		2'076'035			-2'076'035	-
Fonds propres affectés	129'826'465	-	-	2'016'269	3'659'854	135'502'588
Fonds d'innovation et de développement (FID)	9'392'074			2'016'269		11'408'343
Fonds de recherche non attribués	-6'963'390				-3'496'446	-10'459'836
Fonds universitaires avec chartes	126'889'780				6'842'851	133'732'630
Réserve stocks	508'000				313'450	821'450
Total Fonds propres	135'776'296	8'076'182	-	-1'583'819	1'583'820	143'852'478
Retraitement	83'245'620	4'497'050	3'487'958	-	-3'487'958	87'742'669

5. Rapport de l'organe de révision



KPMG SA

Audit
111, rue de Lyon
CH-1203 Genève

Cse postale 347
1211 Genève 13

Téléphone +41 22 704 15 15
Téléfax +41 22 347 73 13
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Rectorat de
L'Université de Genève, Genève

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Université de Genève comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Rectorat

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Rectorat. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre; une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève, ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat.



*Université de Genève, Genève
Rapport de l'organe de révision au Rectorat
sur les comptes annuels 2012*

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision et d'indépendance et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Rectorat.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Pierre Henri Pigeon
*Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable*

Sandrine Wagnière
Expert-réviseur agréée

Genève, le 18 mars 2013

Annexe :

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe

6. Autres informations

6.1 Statistiques des étudiants

6.1.1 Nombre total d'étudiants selon le domicile à la fin des études antérieures

Domicile antérieur aux études	2009		2010		2011		2012		Variation annuelle		
	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	Nbre	en %	2008/09	2009/10	2010/11
Genève	6'170	43%	6'308	42%	6'310	41%	6'240	41%	2%	0%	-1%
En Suisse	3'116	22%	3'249	22%	3'124	20%	3'032	20%	4%	-4%	-3%
A l'étranger	5'203	36%	5'500	37%	5'873	38%	5'941	39%	6%	7%	1%
Total	14'489	100%	15'057	100%	15'307	100%	15'213	100%	4%	2%	-1%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

Sans l'institut universitaire des hautes études internationales et du développement (IHEID) et l'institut œcuménique de Bossey, le nombre d'étudiants de l'Université s'élève à 14'481 en 2012 contre 14'509 en 2011, soit une baisse de 0.2 %.

6.1.2 Accord intercantonal universitaire

Groupes - facultés	Nombre d'étudiants		CHF	
	2012	2011	2012	2011
GF I (Sciences humaines et sociales)	3'912	4'093	19'736'040	20'649'185
GF II (Faculté des sciences et médecine)	632	627	7'719'880	7'658'805
GF III (Faculté de médecine clinique)	209	201	5'105'870	4'910'430
Réductions pour pertes migratoires			-534'498	-551'541
Sous-total	4'753	4'921	32'027'292	32'666'879
IHEID	-145	-167	-723'201	-826'119
UNIL	47	38	574'105	464'170
Paiement rétroactif 2007/2008, 2008/2009 et 2009/2010			-48'292	
Paiement rétroactif 2005/2006 et 2006/2007				-97'797
Sous-total	4'655	4'792	31'829'904	32'207'133
Rétrocession étudiants genevois autres cantons	-1'741	-1'670	-11'543'108	-10'907'423
Solde Université de Genève	2'914	3'122	20'286'797	21'299'711

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

6.2 Personnel de l'Université en 2012

6.2.1 Personnel total par faculté

	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	12.7	14	129.6	181	514.3	618	656.6	15%	813	14%
Faculté des Sciences	132.4	144	738.6	988	418.7	494	1'289.6	30%	1'626	27%
Faculté de Médecine	115.7	228	557.3	979	464.9	602	1'137.8	26%	1'809	30%
Faculté des Lettres	66.3	70	205.5	343	29.6	38	301.4	7%	451	8%
Faculté des Sciences économiques et sociales	67.7	74	212.0	307	56.9	68	336.5	8%	449	7%
Faculté de Droit	35.1	47	102.8	135	24.3	37	162.2	4%	219	4%
Faculté de Théologie	9.2	10	11.1	20	1.7	3	22.0	1%	33	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	47.4	50	234.9	345	41.3	57	323.5	8%	452	8%
École de Traduction et d'interprétation	10.1	12	54.3	129	9.3	11	73.7	2%	152	3%
Total	496.5	649	2'246.0	3'427	1'560.8	1'928	4'303.2	100%	6'004	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

6.2.2 Personnel « Budget État » par faculté

	Corps professoral		Collaborateurs enseignement & recherche		Personnel administratif et technique		Total			
	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	Personnes	Postes	En %	Personnes	En %
Autorités universitaires	10.2	11	70.2	93	428.6	518	509.0	17%	622	15%
Faculté des Sciences	121.8	132	407.0	547	331.2	390	859.9	28%	1'069	26%
Faculté de Médecine	93.6	149	286.4	450	326.4	416	706.4	23%	1'015	25%
Faculté des Lettres	63.3	67	160.7	272	24.5	32	248.5	8%	371	9%
Faculté des Sciences économiques et sociales	62.5	68	135.6	186	27.6	32	225.7	7%	286	7%
Faculté de Droit	33.5	44	81.1	105	21.6	33	136.2	4%	182	4%
Faculté de Théologie	0.0	0	10.2	18	1.7	3	11.9	0%	21	1%
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation	46.9	49	183.5	253	36.6	50	267.0	9%	352	9%
École de Traduction et d'interprétation	10.1	12	53.1	127	8.3	10	71.5	2%	149	4%
Total	441.8	532	1'387.8	2'051	1'206.4	1'484	3'035.9	100%	4'067	100%

Source : bureau des statistiques de l'Université de Genève

6.3 Compte d'exploitation 2012 par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Subventions reçues	528'076'399	83'014'660	80'356'253	691'447'311
Taxes universitaires	11'863'330		-	11'863'330
Autres écolages	1'682'300		13'941'869	15'624'169
Prestations de services et ventes	10'245'318	507'372	20'398'820	31'151'510
Dédommagement des tiers	2'623'920	572'693	1'202'533	4'399'146
Recettes diverses	147'774	455	861'398	1'009'627
Dissolution de provision	197'395		164'749	362'145
Imputations internes	4'673'800	2'060'632	30'904'054	37'638'486
Produits d'exploitation	559'510'236	86'155'811	147'829'676	793'495'723
Charges de personnel	411'419'038	56'891'002	75'208'657	543'518'697
Biens, services, marchandises	41'709'626	21'335'253	31'071'777	94'116'656
Charges bâtiments État & service bureau	67'294'656		-	67'294'656
Amortissements	22'669'766	4'692'105	5'856'361	33'218'232
Pertes sur débiteurs	169'434		18'222	187'656
Subventions accordées	10'703'628	414'345	7'149'588	18'267'561
Imputations internes	1'013'457	2'823'107	33'801'922	37'638'486
Charges d'exploitation	554'979'605	86'155'811	153'106'527	794'241'944
Résultat net d'exploitation	4'530'630	-	-5'276'852	-746'221
Produits réalisés portefeuille mobilier	73	-	7'573'747	7'573'820
Gains latents portefeuille mobilier	-	-	21'843'576	21'843'576
Produits immeubles de placement	-	-	10'591'077	10'591'077
Gains latents immeubles de placement	-	-	2'097'807	2'097'807
Produits financiers	73	-	42'106'206	42'106'280
Pertes réalisées portefeuille mobilier	-	-	7'708'317	7'708'317
Pertes latentes portefeuille mobilier	-	-	-	-
Frais de gestion portefeuille mobilier	-	-	503'959	503'959
Charges immeubles de placement	-	-	3'451'767	3'451'767
Charges financières	-	-	11'664'043	11'664'043
Résultat financier	73	-	30'442'164	30'442'237
Résultat net	4'530'704	-	25'165'312	29'696'016

Les produits d'exploitation et charges d'exploitation de la colonne « Université » diffèrent des produits d'exploitation et charges d'exploitation présentés dans le compte d'exploitation de l'Université du montant des imputations internes.

6.4 Compte d'exploitation 2012 par prestation

La politique fédérale de l'enseignement et de la recherche définit 5 domaines d'activités pour les hautes écoles suisses. Il s'agit de l'enseignement de base, l'enseignement post-grade, la recherche, la formation continue et les prestations de services à la Cité.

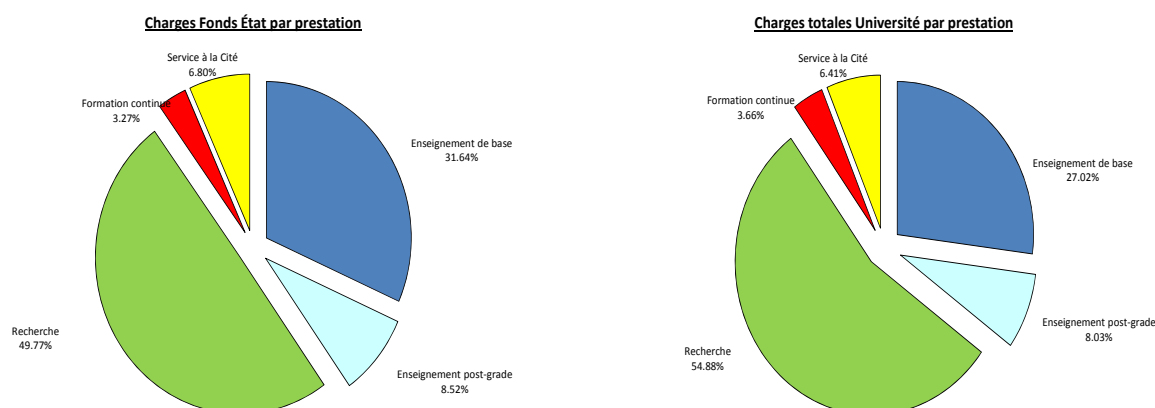
Dans le cadre du Modèle de comptabilité analytique (MCA), l'Université a mis sur pied une enquête auprès de ses collaborateurs dont l'objectif est d'évaluer le temps de travail accompli dans chacun des domaines d'activités. Seuls les collaborateurs de l'enseignement (corps professoral, collaborateurs d'enseignement et collaborateurs de recherche) sont interrogés. La dernière enquête a été réalisée en janvier 2010 et les résultats ont été transmis en avril 2011 à l'OFS, conjointement avec les statistiques financières.

Pour offrir une vue « sectorielle » des comptes de l'Université par mission, la méthodologie consiste à répartir les charges d'exploitation enregistrées en 2012 en utilisant les résultats de l'enquête sur le temps de travail accompli par domaine d'activités (données MCA 2010).

Souhaitant distinguer la répartition des charges d'exploitation par domaine d'activités et par source de financement, la méthodologie a été complétée en sélectionnant, dans les résultats de l'enquête sur le temps de travail par domaine d'activités, les collaborateurs au bénéfice d'un contrat de travail « État » de ceux au bénéfice d'un contrat de travail de droit privé. Cette démarche constitue une approximation de la répartition des charges d'exploitation du Fonds « État ».

	Fonds État	Total Université
Enseignement de base	175'585'645	204'412'096
Enseignement post-grade	47'301'211	60'750'971
Recherche	276'234'166	415'258'941
Formation continue	18'143'060	27'709'836
Service à la Cité	37'715'524	48'471'614
Total des charges d'exploitation	554'979'605	756'603'458

La répartition des charges d'exploitation est illustrée avec les graphiques suivants :



6.5 Compte de fonctionnement « État » en 2012

6.5.1 Total Université

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		559'510'309	558'120'786	1'389'523	0.2%	558'120'786
42	Revenus des biens		3'156'909	3'091'560	65'349	2.1%	3'091'560
43	Recettes diverses		23'603'201	22'440'600	1'162'601	5.2%	24'840'600
	Emoluments		229'255	202'000	27'255	13.5%	202'000
	Taxes universitaires		11'863'330	12'009'000	-145'670	-1.2%	12'009'000
	Inscriptions aux cours d'été		1'086'059	1'000'000	86'059	8.6%	1'000'000
	Recettes dentaires		5'622'827	5'650'000	-27'173	-0.5%	5'200'000
	Ventes		499'926	376'000	123'926	33.0%	376'000
	Dédommagements de tiers		2'623'920	2'329'000	294'920	12.7%	2'779'000
	Autres recettes du groupe 43		1'677'884	874'600	803'284	91.8%	3'274'600
46	Subventions acquises		528'076'399	530'188'626	-2'112'227	-0.4%	530'188'626
	Allocation cantonale au fonctionnement		322'250'114	323'684'749	-1'434'635	-0.4%	323'684'749
	Subventions non monétaires (bâtiment + OPE)		67'294'656	72'276'877	-4'982'221	-6.9%	72'276'877
	Subvention fédérale de base		89'855'904	87'488'000	2'367'904	2.7%	87'488'000
	AIU net		20'286'797	21'520'000	-1'233'203	-5.7%	21'520'000
	Produits différés liés aux subv. d'invest.		22'669'766	20'058'000	2'611'766	13.0%	20'058'000
	Autres		5'719'162	5'161'000	558'162	10.8%	5'161'000
49	Imputations internes		4'673'800	2'400'000	2'273'800	94.7%	-
3	Charges		554'979'605	560'142'786	-5'163'181	-0.9%	560'142'786
30	Charges du personnel		411'419'038	424'981'552	-13'562'513	-3.2%	425'047'877
	Personnel administratif	N1	122'610'425	127'806'737	-5'196'312	-4.1%	127'903'095
	Corps enseignant	N1	217'736'860	221'926'003	-4'189'143	-1.9%	221'879'148
	Charges sociales		69'014'937	72'227'189	-3'212'252	-4.4%	72'227'189
	Plend		1'192'854	2'098'178	-905'324	-43.1%	2'115'000
	Autres		863'963	923'445	-59'482	-6.4%	923'445
31	Dépenses générales		41'709'626	41'883'143	-173'517	-0.4%	41'789'922
33	Amortissements ordinaires		22'839'200	20'198'000	2'641'200	13.1%	20'198'000
	Créances irrécouvrables		169'434	140'000	29'434	21.0%	140'000
	Amortissement des équipements		22'669'766	20'058'000	2'611'766	13.0%	20'058'000
	Location bâtiments & service paie		67'294'656	72'276'877	-4'982'221	-6.9%	72'276'877
36	Subventions accordées		10'703'628	11'228'104	-524'476	-4.7%	11'255'000
39	Imputations internes		1'013'457	-	1'013'457	-	-
	Non dépenses	N2	-	-7'601'000	7'601'000	-100.0%	-7'601'000
	Gel budgétaire	N3	-	-2'823'890	2'823'890	-100.0%	-2'823'890
	Résultat net		4'530'704	-2'022'000	6'552'704	-324.1%	-2'022'000

Pour accroître l'efficacité des outils de contrôle budgétaire, l'Université procède en cours d'année à des transferts budgétaires entre les subdivisions et entre les rubriques de charges. En principe, les transferts budgétaires ne peuvent être effectués entre les charges de personnel et les autres charges (crédits de fonctionnement).

N1 L'objectif de non dépenses implique que des économies à hauteur de 7'601 KCHF soient réalisées par les structures de l'Université. La majeure partie des économies est réalisée sur les charges de personnel, se répartissant entre le traitement du personnel administratif et technique (PAT) et celui du Corps enseignant (PENS) respectivement pour un montant de 2'936 KCHF et de 2'600 KCHF, hors charges sociales.

Par ailleurs, les structures de l'Université ont réalisé des économies supplémentaires de 2'260 KCHF sur le PAT et de 1'589 KCHF sur le PENS. Exprimés en termes de postes, 31.4 EPT sont restés vacants sur la dotation PAT, alors qu'il y a un dépassement de 35.8 EPT sur la dotation PENS. Concernant le PENS, le dépassement du nombre de postes n'implique pas un dépassement en termes financiers en raison du fait que des postes de professeurs vacants ont été remplacés par d'autres collaborateurs de l'enseignement et de la recherche moins onéreux.

N2 L'objectif de non dépenses est dépassé.

N3 Le Rectorat a décidé en juin 2012 de suspendre le gel budgétaire sur la base de la projection établie fin mai 2012. Cette dernière mettait en évidence un boni attendu plus important que le montant du gel budgétaire lui-même.

6.5.2 Autorités universitaires

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		551'033'707	551'470'786	-437'079	-0.1%	551'470'786
42	Revenus des biens		3'156'836	3'091'560	65'276	2.1%	3'091'560
43	Recettes diverses		15'488'534	15'790'600	-302'066	-1.9%	18'190'600
	dont Taxes universitaires	<i>N1</i>	11'863'330	12'009'000	-145'670	-1.2%	12'009'000
	Autres recettes du groupe 43	<i>N2</i>	1'203'977	874'600	329'377	37.7%	3'274'600
46	Subventions acquises		527'998'442	530'188'626	-2'190'184	-0.4%	530'188'626
	Allocation cantonale au fonctionnement	<i>N3</i>	322'250'114	323'684'749	-1'434'635	-0.4%	323'684'749
	Subventions non monétaires (bâtiment + OPE)		67'294'656	72'276'877	-4'982'221	-6.9%	72'276'877
	Subvention fédérale de base	<i>N4</i>	89'855'904	87'488'000	2'367'904	2.7%	87'488'000
	AIU net	<i>N5</i>	20'286'797	21'520'000	-1'233'203	-5.7%	21'520'000
	Produits différés liés aux subv. d'invest.	<i>N6</i>	22'669'766	20'058'000	2'611'766	13.0%	20'058'000
	Autres		5'641'205	5'161'000	480'205	9.3%	5'161'000
49	Imputations internes	<i>N7</i>	4'389'895	2'400'000	1'989'895	82.9%	
3	Charges		209'248'230	213'573'991	-4'325'761	-2.0%	214'262'516
30	Charges du personnel		85'620'928	92'847'814	-7'226'886	-7.8%	92'879'319
	Personnel administratif	<i>N8</i>	50'568'593	53'432'719	-2'864'126	-5.4%	52'918'872
	Corps enseignant	<i>N9</i>	18'950'878	20'844'491	-1'893'613	-9.1%	21'373'021
	Charges sociales		14'466'827	15'839'677	-1'372'850	-8.7%	15'839'677
	Plend	<i>N10</i>	1'192'854	2'098'178	-905'324	-43.1%	2'115'000
	Autres		441'776	632'749	-190'973	-30.2%	632'749
31	Dépenses générales	<i>N11</i>	24'811'793	25'215'256	-403'463	-1.6%	25'845'380
33	Amortissements ordinaires		22'669'766	20'058'000	2'611'766	13.0%	20'058'000
	Amortissement des équipements	<i>N6</i>	22'669'766	20'058'000	2'611'766	13.0%	20'058'000
	Location bâtiments & service paie		67'294'656	72'276'877	-4'982'221	-6.9%	72'276'877
36	Subventions accordées	<i>N12</i>	7'915'759	8'388'104	-472'345	-5.6%	8'415'000
39	Imputations internes	<i>N7</i>	935'329	-	935'329		
	Non dépenses	<i>N13</i>		-2'388'170	2'388'170	-100.0%	-2'388'170
	Gel budgétaire	<i>N14</i>		-2'823'890	2'823'890	-100.0%	-2'823'890

N1 Le produit des taxes universitaires est inférieur aux attentes en raison d'une croissance des étudiants plus faible que celle anticipée selon les projections de l'OFS.

N2 L'écart s'explique par des revenus qui ne sont pas budgétisés du fait de leur volatilité, tel que les dissolutions de provisions pour vacances et heures supplémentaires dues (184 KCHF), le produit des amendes perçues par les bibliothèques (97 KCHF) et les recettes des activités culturelles et sportives (34 KCHF) qui permettent en règle générale de couvrir un dépassement de

charges équivalentes.

N3 L'écart s'explique principalement par la rétrocession de 25 % du résultat 2012 à l'État.

N4 La subvention fédérale de base est supérieure aux attentes budgétaires en raison d'une croissance de l'enveloppe globale pour les hautes écoles universitaires plus importante que prévue initialement. Il convient néanmoins de souligner une dégradation de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités suisses, notamment sous l'angle de l'évolution relative des fonds de recherche.

N5 L'écart s'explique principalement par un nombre d'étudiants confédérés du groupe facultaire "sciences humaines et sociales" plus faible que budgétisé et par une hausse des étudiants genevois de ce même groupe inscrits dans les autres universités suisses.

N6 En application des normes IPSAS les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement avec les amortissements des équipements. L'écart positif est entièrement compensé par une augmentation équivalente des amortissements et n'a de ce fait aucun impact sur le résultat net. En ce qui concerne le dépassement des charges d'amortissement des équipements, il s'explique par un volume de dépenses d'investissement qui s'est fortement accru ces dernières années.

N7 Les imputations internes ont pour but de valoriser les prestations fournies ou reçues entre les structures de l'Université et entre les sources de financement. Il en a résulté un bénéfice dans la mesure où les structures du budget DIP ont fourni plus de prestations qu'elles n'en ont reçues des structures financées par le FNS ou des fonds de tiers.

N8 Outre certains postes laissés vacants pour couvrir l'objectif de non dépenses, l'écart s'explique par les délais de recrutement de certains postes, notamment dans certaines divisions administratives et dans les services du Rectorat.

N9 En l'absence d'une loi votée par le Parlement donnant une base légale à la convention d'objectif 2012-2015, l'Université a retardé les engagements du corps enseignant portant sur les objectifs de cette période. À ce report s'ajoute l'économie découlant des postes laissés vacants pour couvrir l'objectif de non dépenses.

N10 Les charges du PLEND sont plus basses que celles initialement prévues au budget en raison du nombre plus faible que prévu de personnes ayant opté pour un départ en pré-retraite. En effet, 16 personnes ont obtenu le PLEND, alors que 25 départs en pré-retraite avaient été prévus lors de l'élaboration du budget.

N11 L'économie découle principalement du report de certains projets du Rectorat et du disponible sur certains centres financiers qui fournissent un soutien financier d'ultime recours en faveur de structures faisant face à des charges imprévues.

N12 L'économie s'explique à hauteur de 215 KCHF par la comptabilisation du montant versé à la Commission des taxes fixes sur les imputations internes (nature 39), alors que ce montant était budgétisé au titre de subventions accordées. Le solde s'explique principalement par l'irrégularité des contributions que l'Université est appelée à verser au Triangle Azur (collaborations avec les Universités de Lausanne et Neuchâtel) tant au niveau des montants versés qu'au type de dépenses.

N13 L'objectif de non dépenses est dépassé.

N14 Le Rectorat a décidé en juin 2012 de suspendre le gel budgétaire sur la base de la projection établie fin mai 2012. Cette dernière mettait en évidence un boni attendu plus important que le montant du gel budgétaire lui-même.

6.5.3 Faculté des Sciences

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		383'554	-	383'554		-
42	Revenus des biens		3	-	3		-
43	Recettes diverses		266'645	-	266'645		-
	dont Dédommagements de tiers	<i>N1</i>	242'019	-	242'019		-
46	Subventions acquises	<i>N2</i>	47'737	-	47'737		-
49	Imputations internes		69'169	-	69'169		-
3	Charges		111'986'376	112'074'913	-88'537	-0.1%	111'623'639
30	Charges du personnel		105'055'303	107'027'405	-1'972'101	-1.8%	107'179'023
	Personnel administratif	<i>N3</i>	28'848'480	30'393'409	-1'544'929	-5.1%	30'513'526
	Corps enseignant	<i>N4</i>	58'622'763	58'327'966	294'798	0.5%	58'372'267
	Charges sociales		17'435'368	18'189'285	-753'917	-4.1%	18'189'285
	Autres		148'692	116'745	31'947	27.4%	103'945
31	Dépenses générales	<i>N5</i>	6'797'599	6'681'698	115'901	1.7%	6'078'806
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées	<i>N6</i>	61'000	10'000	51'000	510.0%	10'000
39	Imputations internes		72'473		72'473		
	Non dépenses	<i>N7</i>	-	-1'644'190	1'644'190	-100.0%	-1'644'190

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont jamais budgétisés, les montants étant par définition aléatoires.

N2 Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en fonction de l'avancement des coûts qu'elles sont censées compenser. Sur la base de ce principe comptable, l'écart s'explique par un montant de dépenses sur les Programmes de recherche nationale (PRN) plus important que prévu initialement.

N3 La rotation des postes "turn-over" et les délais de recrutement induit une vacance moyenne de 18.24 EPT, dont 13.6 correspondent à l'objectif de non dépenses.

N4 Le dépassement porte sur les postes d'assistants et est partiellement compensé par des remboursements d'assurances sociales (voir N1).

N5 Le dépassement sur les dépenses générales est la résultante d'un dépassement de 36 KCHF dans les PRN, compensé par des recettes équivalentes provenant de la Confédération (voir N2), et de 80 KCHF dans les structures de la Faculté des Sciences, dont 45 KCHF dans les services communs.

N6 Le dépassement provient d'une subvention versée par la section de Pharmacie à une

association qui n'avait pas été budgétisée.

N7 L'objectif de non dépenses est atteint.

6.5.4 Faculté de Médecine

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		6'437'298	5'650'000	787'298	13.9%	5'650'000
42	Revenus des biens		70	-	70		-
43	Recettes diverses		6'345'091	5'650'000	695'091	12.3%	5'650'000
	dont Recettes dentaires		5'622'827	5'650'000	-27'173	-0.5%	5'200'000
	Ventes		52'919	-	52'919		-
	Dédommagements de tiers	N1	455'646	-	455'646		450'000
	Autres recettes du groupe 43	N2	213'698	-	213'698		-
46	Subventions acquises		24'327	-	24'327		-
49	Imputations internes		67'811	-	67'811		-
3	Charges		95'462'205	95'378'383	83'823	0.1%	95'629'549
30	Charges du personnel		87'443'947	89'135'147	-1'691'200	-1.9%	89'479'542
	Personnel administratif	N3	31'126'003	31'829'521	-703'518	-2.2%	32'153'194
	Corps enseignant	N4	41'375'864	42'049'441	-673'577	-1.6%	42'057'363
	Charges sociales		14'777'642	15'194'694	-417'052	-2.7%	15'194'694
	Autres		164'438	61'491	102'947	167.4%	74'291
31	Dépenses générales	N5	6'937'761	6'790'054	147'707	2.2%	6'696'825
33	Amortissements ordinaires		169'434	140'000	29'434	21.0%	140'000
	dont Créances irrécouvrables	N6	169'434	140'000	29'434	21.0%	140'000
36	Subventions accordées	N7	908'284	713'000	195'284	27.4%	713'000
39	Imputations internes		2'779	-	2'779		-
	Non dépenses	N8	-	-1'399'818	1'399'818	-100.0%	-1'399'818

N1 L'écart s'explique par des remboursements d'assurances sociales liées au personnel (accidents, service militaire) qui ne sont pas budgétisés.

N2 Des remboursements des HUG compensant des charges conjointes non budgétisées par la faculté (voir N5) expliquent près de la moitié de cet écart.

N3 L'écart s'explique par près de 9.4 EPT vacants, dont 5.8 correspondent à l'objectif de non dépenses.

N4 L'écart s'explique par 14 postes professoraux vacants, dont 3 correspondent à l'objectif de non dépenses.

N5 Une partie du dépassement correspond à des charges conjointes avec les HUG non budgétisées (frais de gardiennage, création d'un centre de formation interprofessionnelle en

Autres informations

compétences cliniques, projets ponctuels conjoints). Une autre partie provient de l'inscription en charges des abattements scientifiques et didactiques prévus par la politique de tarification des soins dentaires en vigueur depuis 2011.

N6 L'écart s'explique par des pertes sur débiteur de la médecine dentaire plus élevées que prévues au budget.

N7 Le dépassement découle du soutien financier à différentes recherches ou formations en collaboration avec d'autres institutions (CHUV, HES, etc.), charges inscrites au budget sur d'autres natures que les subventions accordées.

N8 L'objectif de non dépenses n'est pas atteint. En prenant en considération les remboursements des charges conjoints avec les HUG, l'objectif de non dépenses est atteint.

6.5.5 Faculté des Lettres

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1'248'253	1'000'000	248'253	24.8%	1'000'000
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		1'141'301	1'000'000	141'301	14.1%	1'000'000
	dont Inscriptions aux cours d'été	<i>N1</i>	1'086'059	1'000'000	86'059	8.6%	1'000'000
46	Subventions acquises		1'100	-	1'100		-
49	Imputations internes		105'851	-	105'851		-
3	Charges		38'348'339	38'885'781	-537'442	-1.4%	38'795'917
30	Charges du personnel		37'481'095	38'530'623	-1'049'528	-2.7%	38'460'371
	Personnel administratif	<i>N2</i>	2'421'491	2'426'686	-5'195	-0.2%	2'540'396
	Corps enseignant		28'763'698	29'535'909	-772'211	-2.6%	29'351'947
	Charges sociales		6'282'925	6'536'078	-253'153	-3.9%	6'536'078
	Autres		12'981	31'950	-18'969	-59.4%	31'950
31	Dépenses générales		764'453	770'494	-6'041	-0.8%	750'882
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées	<i>N3</i>	102'091	200'000	-97'909	-49.0%	200'000
39	Imputations internes		700	-	700		-
	Non dépenses	<i>N4</i>	-	-615'336	615'336	-100.0%	-615'336

N1 Les Cours d'été affichent à nouveau un bon résultat, lequel explique largement l'excédent de recettes de la Faculté. Le surplus provient de quelques ventes et de remboursements divers.

N2 L'économie est due aux charges du corps professoral où 7.4 EPT vacants sont observés, dont 2.5 EPT de professeurs ordinaires correspondent à l'objectif de non dépenses. Le remplacement de ces professeurs par le recours à des suppléances assurées par d'autres collaborateurs de l'enseignement a permis de générer une économie supplémentaire à ce qui était nécessaire pour

atteindre le seul objectif de non dépenses.

N3 Ce budget de soutien à la recherche par l'octroi de bourses aux doctorants et l'aide à la publication de thèses a été moins sollicité en 2012. Ces fluctuations sont dues au succès variable des programmes doctoraux et à la nécessaire sélection des requérants.

N4 L'objectif de non dépenses est dépassé.

6.5.6 Faculté des Sciences économiques et sociales

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		68'436	-	68'436		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		40'385	-	40'385		-
	dont Dédommagements de tiers		40'259	-	40'259		-
46	Subventions acquises		4'494	-	4'494		-
49	Imputations internes		23'556	-	23'556		-
3	Charges		33'161'106	32'870'309	290'797	0.9%	32'842'268
30	Charges du personnel		32'451'464	32'539'593	-88'130	-0.3%	32'491'664
	Personnel administratif	<i>N1</i>	2'838'210	2'988'759	-150'549	-5.0%	3'037'114
	Corps enseignant	<i>N2</i>	24'110'188	24'008'532	101'655	0.4%	23'912'248
	Charges sociales		5'491'336	5'515'335	-23'999	-0.4%	5'515'335
	Autres		11'731	26'967	-15'236	-56.5%	26'967
31	Dépenses générales	<i>N3</i>	699'643	837'812	-138'169	-16.5%	857'700
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		8'000	15'000	-7'000	-46.7%	15'000
39	Imputations internes		2'000		2'000		
	Non dépenses	<i>N4</i>	-	-522'096	522'096	-100.0%	-522'096

N1 L'économie résulte de postes laissés volontairement vacants pour atténuer le dépassement sur le corps enseignant.

N2 L'objectif de non dépenses devait être atteint en gelant l'équivalent de 2.1 postes EPT de professeur ordinaire. Malgré les 7.7 postes vacants dans le corps professoral, la Faculté SES n'est en mesure d'atteindre le montant des économies temporaires de 320 KCHF annoncées lors de l'élaboration du budget 2012 en raison d'un dépassement sur les postes de collaborateurs de l'enseignement et de la recherche engagés en suppléance pour assurer les cours et l'encadrement des étudiants.

N3 Des économies ont été réalisées volontairement pour atténuer le dépassement sur le corps

enseignant.

N4 L'objectif de non dépenses n'est pas atteint.

6.5.7 Faculté de Droit

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		266'095	-	266'095		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		248'930	-	248'930		-
	dont Dédommagements de tiers		30'452	-	30'452		-
	Autres recettes du groupe 43	N1	218'033	-	218'033		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes		17'166	-	17'166		-
3	Charges		17'548'895	18'093'135	-544'239	-3.0%	18'348'646
30	Charges du personnel		17'056'808	17'913'583	-856'774	-4.8%	18'169'094
	Personnel administratif	N2	2'111'134	2'228'242	-117'108	-5.3%	2'228'242
	Corps enseignant	N3	12'086'414	12'588'044	-501'630	-4.0%	12'843'555
	Charges sociales		2'850'130	3'082'229	-232'099	-7.5%	3'082'229
	Autres		9'130	15'068	-5'938	-39.4%	15'068
31	Dépenses générales	N4	490'311	441'186	49'125	11.1%	441'186
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées	N5	1'600	25'000	-23'400	-93.6%	25'000
39	Imputations internes		177		177		
	Non dépenses	N6	-	-286'634	286'634	-100.0%	-286'634

N1 L'écart résulte du remboursement par IHEID pour les années 2011 et 2012 à concurrence de la moitié d'un poste de professeur ordinaire (0.6 EPT) et d'un poste d'assistant (1.0 EPT). À relever que le budget de la faculté enregistre le montant de la charge nette, à savoir 0.8 EPT.

N2 L'économie s'explique par respectivement un 0.2 EPT de poste laissé vacant au titre de contribution à l'objectif de non dépenses, et un 1.2 EPT de postes réellement temporairement vacants.

N3 L'économie s'explique d'une part par un 1.05 EPT de professeur ordinaire laissé vacant pour atteindre l'objectif de non dépenses. D'autre part, elle découle de la mobilité professionnelle du corps professoral, en particulier certains professeurs nommés à des fonctions prestigieuses au niveau national ou international. Le remplacement de ces professeurs par le recours à des nominations en suppléances sur des fonctions moins onéreuses, a permis de générer une économie supplémentaire à ce qui était nécessaire pour atteindre le seul objectif de non dépenses.

N4 L'évolution des prix de certaines dépenses indispensables au fonctionnement de la faculté et

Autres informations

les frais de déplacement engendrés notamment pour la mise en place de collaborations internationales expliquent ce dépassement.

N5 L'économie sur ce budget servant à soutenir la publication de thèses de doctorat de la Faculté, qui a pu être financée par d'autres moyens, compense en partie le dépassement sur les dépenses générales.

N6 L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

6.5.8 Faculté de Théologie

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		1'823	-	1'823		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		1'823	-	1'823		-
	dont Ventes		811	-	811		-
	Dédommagements de tiers		1'012	-	1'012		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes		-	-	-		-
3	Charges		2'611'724	2'853'120	-241'396	-8.5%	2'824'420
30	Charges du personnel		1'098'998	1'193'432	-94'434	-7.9%	1'164'732
	Personnel administratif	<i>N1</i>	182'986	178'430	4'556	2.6%	175'430
	Corps enseignant	<i>N2</i>	747'896	816'443	-68'547	-8.4%	790'743
	Charges sociales		167'717	197'593	-29'877	-15.1%	197'593
	Autres		400	966	-566	-58.6%	966
31	Dépenses générales		92'832	103'000	-10'168	-9.9%	103'000
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées	<i>N3</i>	1'419'894	1'575'000	-155'106	-9.8%	1'575'000
39	Imputations internes						
	Non dépenses	<i>N4</i>	-	-18'312	18'312	-100.0%	-18'312

N1 Le léger dépassement s'explique par le recours à du personnel temporaire pour des travaux administratifs ponctuels ne pouvant pas être assumés par le personnel fixe.

N2 L'économie résulte du 0.20 ETP laissé vacant pour supporter l'objectif de non dépenses, d'un poste d'assistant qui n'a pas été repourvu immédiatement et de la prise en charges par la CUS (Triangle Azur) du salaire de l'assistant d'un professeur en théologie systématique.

N3 Pour la deuxième année consécutive, le salaire d'un professeur en théologie systématique a été financé par la CUS (Triangle Azur). De ce fait, la subvention versée en 2012 à la Fondation de Théologie - qui prend en charge le traitement des professeurs - a diminué à hauteur du financement de la CUS.

N4 L'objectif de non dépenses est largement dépassé.

6.5.9 Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		63'139	-	63'139		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		62'487	-	62'487		-
	dont Dédommagements de tiers		44'188	-	44'188		-
	Autres recettes du groupe 43		17'554	-	17'554		-
46	Subventions acquises		300	-	300		-
49	Imputations internes		352	-	352		-
3	Charges		37'121'228	36'904'937	216'291	0.6%	36'262'188
30	Charges du personnel		35'892'827	36'275'319	-382'492	-1.1%	35'660'070
	Personnel administratif	N1	3'737'211	3'544'013	193'198	5.5%	3'551'363
	Corps enseignant	N2	26'068'215	26'651'941	-583'725	-2.2%	26'029'342
	Charges sociales		6'016'895	6'049'788	-32'893	-0.5%	6'049'788
	Autres		70'506	29'577	40'929	138.4%	29'577
31	Dépenses générales	N3	941'401	902'600	38'801	4.3%	875'100
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		287'000	302'000	-15'000	-5.0%	302'000
39	Imputations internes						
	Non dépenses	N4	-	-574'982	574'982	-100.0%	-574'982

N1 Les dépenses de personnel temporaire ont été largement supérieures aux prévisions et ceci pour faire face aux besoins de remplacement ou pour achever différents projets prioritaires.

N2 L'économie sur le personnel enseignant découle de l'objectif de non dépenses qui correspond à 2.1 EPT vacants.

N3 Malgré les efforts entrepris pour respecter le plafond de dépenses autorisées, l'objectif n'a pu être tenu au regard des dépenses nécessaires au fonctionnement de la faculté.

N4 L'objectif de non dépenses n'est pas atteint.

6.5.10 Faculté de Traduction et d'interprétation

Nature	Libellé	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
					en CHF	en %	
4	Revenus		8'005	-	8'005		-
42	Revenus des biens		-	-	-		-
43	Recettes diverses		8'005	-	8'005		-
	dont Dédommagements de tiers		8'005	-	8'005		-
46	Subventions acquises		-	-	-		-
49	Imputations internes		-	-	-		-
3	Charges		9'491'501	9'508'218	-16'716	-0.2%	9'553'643
30	Charges du personnel		9'317'668	9'518'637	-200'969	-2.1%	9'564'062
	Personnel administratif		776'317	784'958	-8'641	-1.1%	784'958
	Corps enseignant	<i>N1</i>	7'010'944	7'103'237	-92'293	-1.3%	7'148'662
	Charges sociales	<i>N2</i>	1'526'097	1'622'510	-96'413	-5.9%	1'622'510
	Autres		4'310	7'932	-3'622	-45.7%	7'932
31	Dépenses générales	<i>N3</i>	173'833	141'043	32'790	23.2%	141'043
33	Amortissements ordinaires		-	-	-		-
36	Subventions accordées		-	-	-		-
39	Imputations internes		-	-	-		-
	Non dépenses	<i>N4</i>	-	-151'462	151'462	-100.0%	-151'462

N1 L'économie résulte des postes vacants du corps professoral qui ont permis de supporter une partie de l'objectif de non dépenses.

N2 L'écart découle principalement du disponible sur le budget pour rattrapage CIA.

N3 Le dépassement est dû à des dépenses exceptionnelles, notamment pour soutenir la participation de plusieurs chercheurs à de grandes conférences et pour permettre un développement informatique important pour le portail d'apprentissage virtuel en interprétation.

N4 L'objectif de non dépenses est atteint.

6.6 Investissements en 2012

6.6.1 Investissements par type de bailleurs

	Fonds État	FNS	Autres fonds institutionnels	Université
Appareils scientifiques	8'873'720	3'848'327	5'437'732	18'159'778
Matériels informatiques	2'234'889	371'072	2'148'060	4'754'021
Matériel, mobilier, véhicule et aménagement	6'058'679	444'021	437'977	6'940'677
Logiciels	3'908'225	39'322	63'986	4'011'534
Immobilisations en cours	1'858'744			1'858'744
CADMOS I+II	1'950'432		281'000	2'231'432
Total	24'884'689	4'702'742	8'368'756	37'956'186

6.6.2 Investissements « État » par faculté

Le Grand Conseil a voté en décembre 2010 une loi ouvrant un crédit de programme (investissement) d'un montant de CHF 75'312'000 pour la période 2011 à 2014 (L10721). Le crédit de programme est réparti en tranche annuelle indicative calculée sur la base des dépenses nettes. Il a pour but la participation au remplacement et au renouvellement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Le crédit de programme peut également être utilisé pour des acquisitions nouvelles, ainsi que pour des extensions limitées d'actifs existants, à condition que ces dépenses ne représentent pas davantage qu'un tiers du crédit de programme alloué.

La répartition par faculté et par catégorie de biens est décidée par le Rectorat sur la base des besoins exprimés par les titulaires de fonds. Dans la période d'un crédit de programme, les soldes budgétaires de fin d'année sont mutualisés. Les engagements fermes réalisés en fin d'année (bons de commande) engendrant une livraison en début d'année suivante sont reportés, hors du processus d'arbitrages du Rectorat. Les soldes non dépensés au terme de la période du crédit de programme sont abandonnés, à l'exception des commandes fermes qui auront été enregistrées jusqu'en décembre 2014 et concrétisées au cours du premier semestre 2015.

Les dépenses d'investissement au titre du crédit de programme 2011 / 2014 enregistrées en 2012 sont les suivantes :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédit de programme (loi 10721)		21'137'119	22'769'806	-1'632'687	-7.2%	22'769'806
Faculté des Sciences	N1	5'455'142	4'532'134	923'008	20.4%	4'532'134
Faculté de Médecine	N2	3'252'413	2'164'135	1'088'278	50.3%	2'159'593
Faculté des Lettres		189'349	191'836	-2'487	-1.3%	191'800
Faculté des Sciences économiques et sociales		223'414	588'916	-365'502	-62.1%	588'916
Faculté de Droit		28'251	28'708	-458	-1.6%	28'708
Faculté de Théologie		18'887	44'600	-25'713	-57.7%	44'600
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation		370'546	364'327	6'219	1.7%	364'327
Faculté de Traduction et d'Interprétation		58'436	58'500	-64	-0.1%	58'500
Autorités universitaires	N3	11'540'682	14'796'650	-3'255'968	-22.0%	14'801'228

N1 Dans le cadre du contrôle budgétaire périodique, la Faculté des Sciences a fait connaître des besoins en termes de dépenses d'investissement qui ne pouvaient être satisfaits. Le Rectorat a autorisé la Faculté des Sciences à dépasser le plafond de dépenses autorisées d'un montant de CHF 1'000'000. Pour des raisons de transparence budgétaire, le Rectorat a renoncé à effectuer un transfert budgétaire formel, sachant néanmoins que le dépassement serait compensé par une économie sur les fonds d'investissement des Autorités universitaires.

N2 Dans le cadre du contrôle budgétaire périodique, la Faculté de Médecine a fait connaître des besoins en termes de dépenses d'investissement qui ne pouvaient être satisfaits. Le Rectorat a autorisé la Faculté de Médecine à dépasser le plafond de dépenses autorisées d'un montant de CHF 1'000'000. Pour des raisons de transparence budgétaire, le Rectorat a renoncé à effectuer un transfert budgétaire formel, sachant néanmoins que le dépassement serait compensé par une économie sur les fonds d'investissement des Autorités universitaires.

N3 Dans le cadre du contrôle budgétaire périodique, la Division du système et des technologies de l'information et de la communication a fait connaître des besoins en termes de dépenses d'investissement qui ne pouvaient être satisfaits. Le Rectorat a autorisé cette division à dépasser le plafond de dépenses autorisées d'un montant de CHF 1'000'000. Pour des raisons de transparence budgétaire, le Rectorat a renoncé à effectuer un transfert budgétaire formel, sachant néanmoins que le dépassement serait compensé par une économie sur les fonds d'investissement des Autorités universitaires.

Dans le cadre des crédits d'ouvrage octroyés à l'Université par l'État de Genève, les dépenses suivantes ont été réalisées en 2012 :

	Notes	Comptes	Budget avec transferts	Écart		Budget initial
				en CHF	en %	
Crédits d'ouvrage		3'747'570	4'108'000	-360'430	-8.8%	4'108'000
Loi 10446 Adaptation et consolidation du SI	N1	1'763'611	2'100'000	-336'389	-16.0%	2'100'000
Loi 10445 E-Learning	N2	1'875'959	1'900'000	-24'041	-1.3%	1'900'000
Loi 10515 CADMOS	N3	108'000	108'000	-	0.0%	108'000

N1 En préambule, compte tenu du vote tardif de la loi et du temps nécessaire à la mise en route des différents projets de système d'information inscrits dans ce cadre l'Université a pris un certain retard au démarrage des projets. Les investissements effectués correspondent à la moitié du crédit total, avec toutefois une montée en puissance des différents projets qui sont entrés en phase de réalisation et délivreront les résultats attendus. Si les projets se déroulent conformément à leur planification, les objectifs fixés dans la loi seront atteints, aucun dépassement de crédit n'est envisagé mais un étalement de certains travaux sur cinq ans au lieu de quatre ans est prévisible.

Les trois grands objectifs de la loi sont repris ici, en indiquant pour chacun d'eux les principales réalisations effectuées.

1) Doter l'Université d'un système d'information décisionnel intégré et évolutif :

La rationalisation du système décisionnel est une étape fondamentale qui se décline en différents volets visant à apporter une meilleure cohérence et qualité des données. Des gains de productivité ont aussi été obtenus grâce à l'automatisation de tâches manuelles récurrentes. Une application paramétrable a été réalisée pour faciliter la constitution des statistiques de l'Université (plusieurs semaines de travail épargnées). Un système de « diffusion en rafale » a été développé, qui permet d'envoyer automatiquement des rapports personnalisés à des utilisateurs. En termes de valorisation des activités de l'Université, un recueil des indicateurs souhaités a été constitué, fruit d'une démarche participative avec les facultés, le Rectorat et les services centraux. Sur cette base, une infrastructure technique a été mise en place et comporte notamment une base de données prête à accueillir les informations institutionnelles. Elle contient déjà des données RH (pyramide des âges), les données des publications issues de l'Archive Ouverte (cube multi-dimensionnel), des données de bibliométrie pour la faculté de Médecine. Le Cockpit du Rectorat a été intégré à l'infrastructure technique de l'Université, avec la possibilité d'être diffusé vers de nouveaux utilisateurs.

2) Elargir la couverture fonctionnelle du système d'information de l'Université:

Dans le cadre du projet SIRH, l'outil d'édition et de publication d'annonces de places vacantes a été complété par les fonctions de dépôt de candidatures en ligne ainsi que les outils d'administration de la sélection des candidats. Dans le cadre du projet SI-Engagements&Achats, le progiciel a été choisi et il est en cours de paramétrisation et d'intégration.

3) Offrir à un plus grand nombre d'utilisateurs un accès direct au système d'information institutionnel :

La réalisation de plusieurs composants transverses au SI institutionnel est en cours. Un nouveau

portail de services a été choisi et intégré au système d'information institutionnel. Le design des services a été travaillé avec des panels d'utilisateurs et un premier lot est en cours de réalisation. Un outil de Business Process Management (BPM) a été choisi pour soutenir la démarche de modélisation, d'automatisation et de gestion des processus métiers et un pilote a été défini dans le domaine des RH. Une plateforme de gestion des séances et de suivi des décisions a été réalisée et mise en œuvre pour quatre instances pilotes. Un nouveau référentiel des structures de l'Université a été conçu et implémenté.

N2 Les investissements en 2012 ont été réalisés comme prévu. Aucun écart budgétaire n'est à signaler. Les objectifs fixés dans la loi seront atteints et aucun dépassement de crédit n'est à ce stade attendu. Les travaux pour l'équipement des auditoriums en nouvelles technologies ont progressé comme prévu et l'état d'avancement des réalisations dans les bâtiments universitaires est respectivement de : 95 % à Uni-Mail, 95 % aux Sciences, 100 % à Dufour, 70 % à Batelle et 60% au CMU.

N3 Le paiement de la dernière tranche a eu lieu en octobre 2012 et clôt le projet d'investissement. Les dépenses ont totalisé CHF 7'970'629.30 par rapport un crédit d'investissement de CHF 8'000'000 sur la période 2009-2012. Selon l'échéancier de paiement prévu par contrat avec le fournisseur, l'Université s'est acquittée des quatre tranches liées à l'acquisition du calculateur à haute performance, ainsi que des frais de mise en service. L'objectif de la loi est par conséquent atteint et l'enveloppe financière a été respectée avec un solde de CHF 29'370.70.

6.7 Brevets et actions

6.7.1 Brevets

Les demandes de brevets publiées en 2012 par l'Université sont les suivants :

Titres des technologies	N° des brevets
New uses of NOGO-A inhibitors and related methods	WO/2012/004773
Process for the esterification of hyaluronic acid with hydrophobic organic compounds	WO/2012/013670
Compositions comprising polymers prepared from 2-hydroxyalkyl acids	WO/2012/014011
BARD1 isoforms in lung and colorectal cancer and use thereof	WO/2012/023112
Method for separating target molecules from fibrinogen-containing samples	WO/2012/035508
Non-card format for collecting dried body fluids spots	WO/2012/104812
Molecular near-infrared to visible light upconversion luminescence	WO/2012/110951
Novel lipids, phospholipids, phospholipid and lipid compositions and their use	WO/2012/119781
Decorated Macromolecular Scaffolds	WO/2012/140418
Apparatus for the treatment and/or prevention of corneal diseases	WO/2012/145853
Macrocyclic lactones and use thereof	WO/2012/150543
New Uses of Nanog inhibitors and related methods	WO/2012/176175
Stabilized Protein Formulations and Use Thereof	US 2012/0219538
Multi-Epitopic vaccine	US 2012/0231030

Source : bureau de transferts de technologies (UNITEC)

6.7.2 Actions

Les actions détenues par l'Université au 31 décembre 2012 en échange de licences sont les suivantes :

Société	Type	Quantité	Valeur nom.	Papier-valeur
Geneva Bioinformatics SA	Sciences de la vie	8'450	CHF 10.00	Certificat d'actions
NovImmune SA	Sciences de la vie	1'300	CHF 10.00	
Stemergie Biotechnology SA	Sciences de la vie	7'380	CHF 1	
Nano Bridging Molecules (Suriasis)	Sciences de la vie	108'500	CHF 0.10	
Id Quantique SA	Sciences physiques	1'028'300	CHF 0.01	Certificat d'actions
PVsyst SA	Sciences physiques	10'000	CHF 1	
Genkyotex SA	Sciences de la vie	10'000	CHF 1	
Arisgen SA	Sciences de la vie	6'400	CHF 1	

Source : bureau de transferts de technologies (UNITEC)